

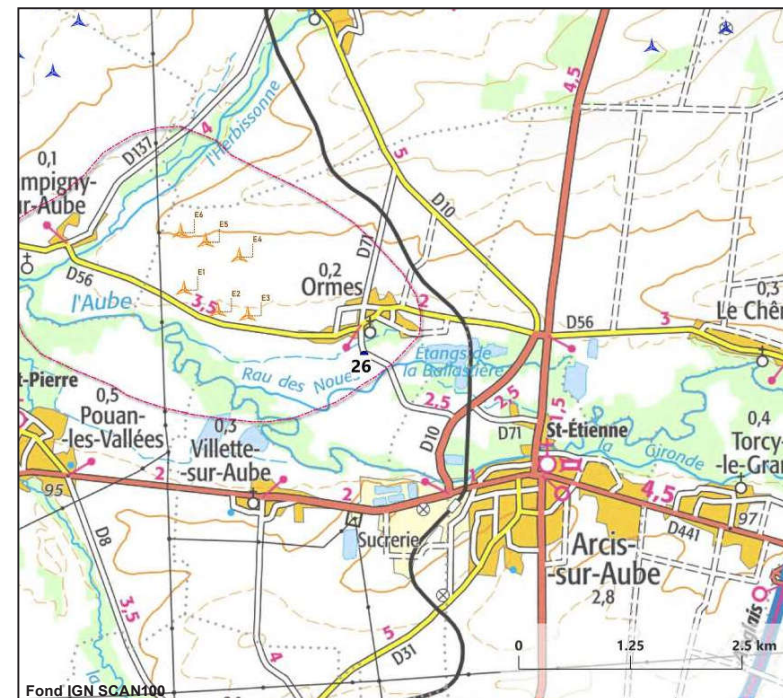
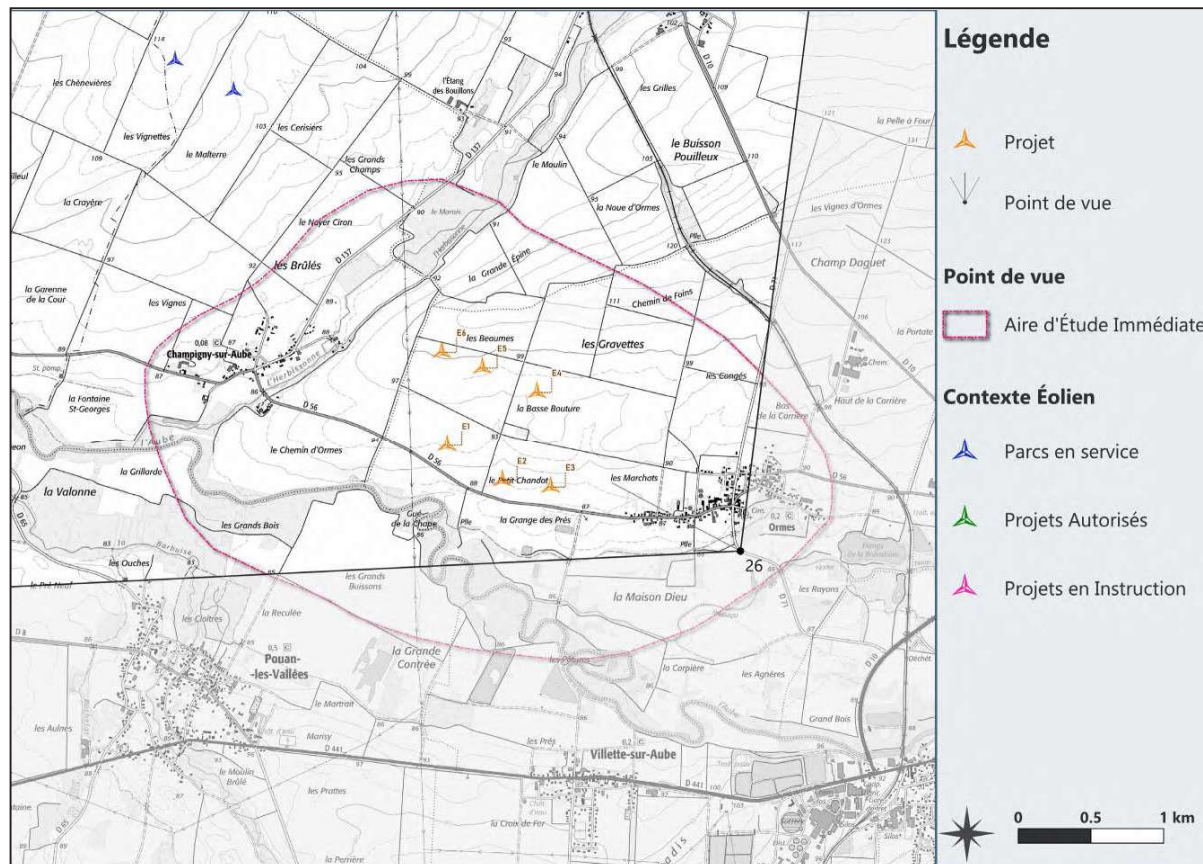


## 5 AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE : ANALYSE DES IMPACTS



## Vue 26 : Depuis la D71 au sud d'Ormes

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **782415 | 6828190**

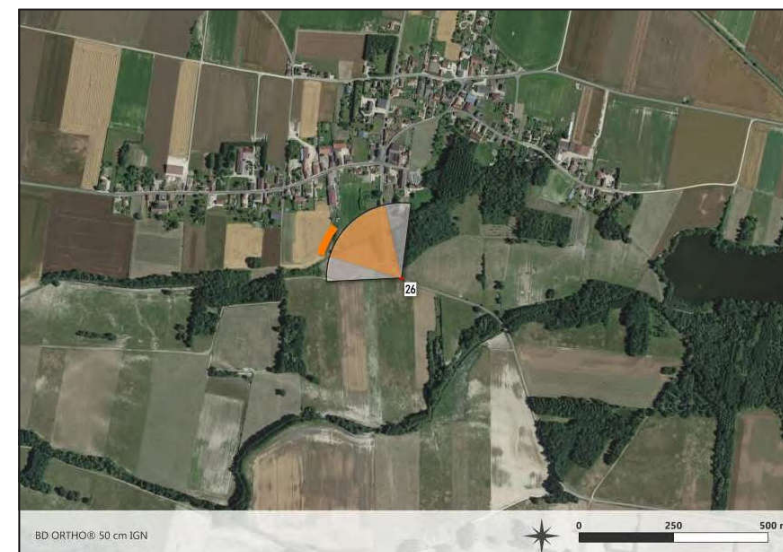
Date et heure de la prise de vue : **24/01/2020 12:08**

Éolienne la plus proche : **1377 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **2468 mètres**

Azimut du panorama : **317,2°**

Emprise du projet : **21,4°**



Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final

Parc des Beunes

---



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





### Commentaire paysager

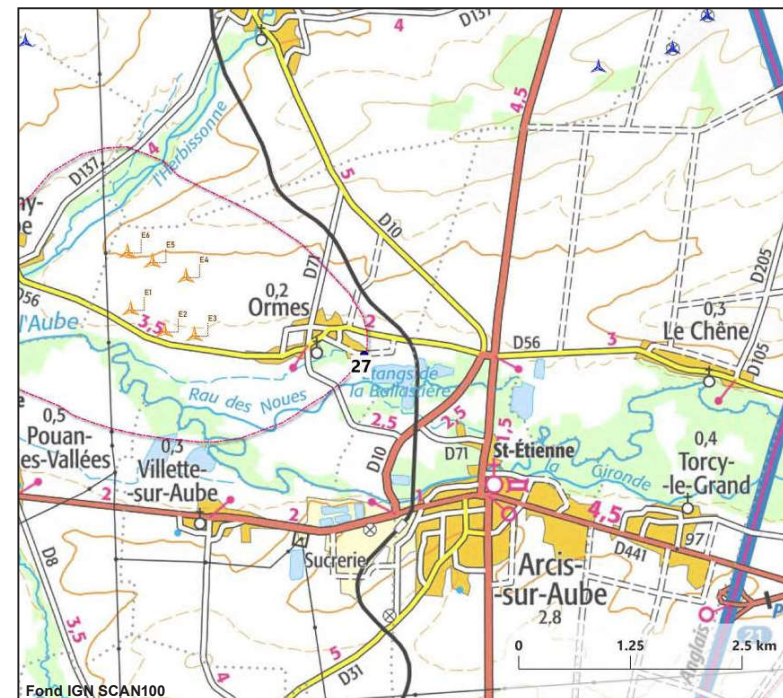
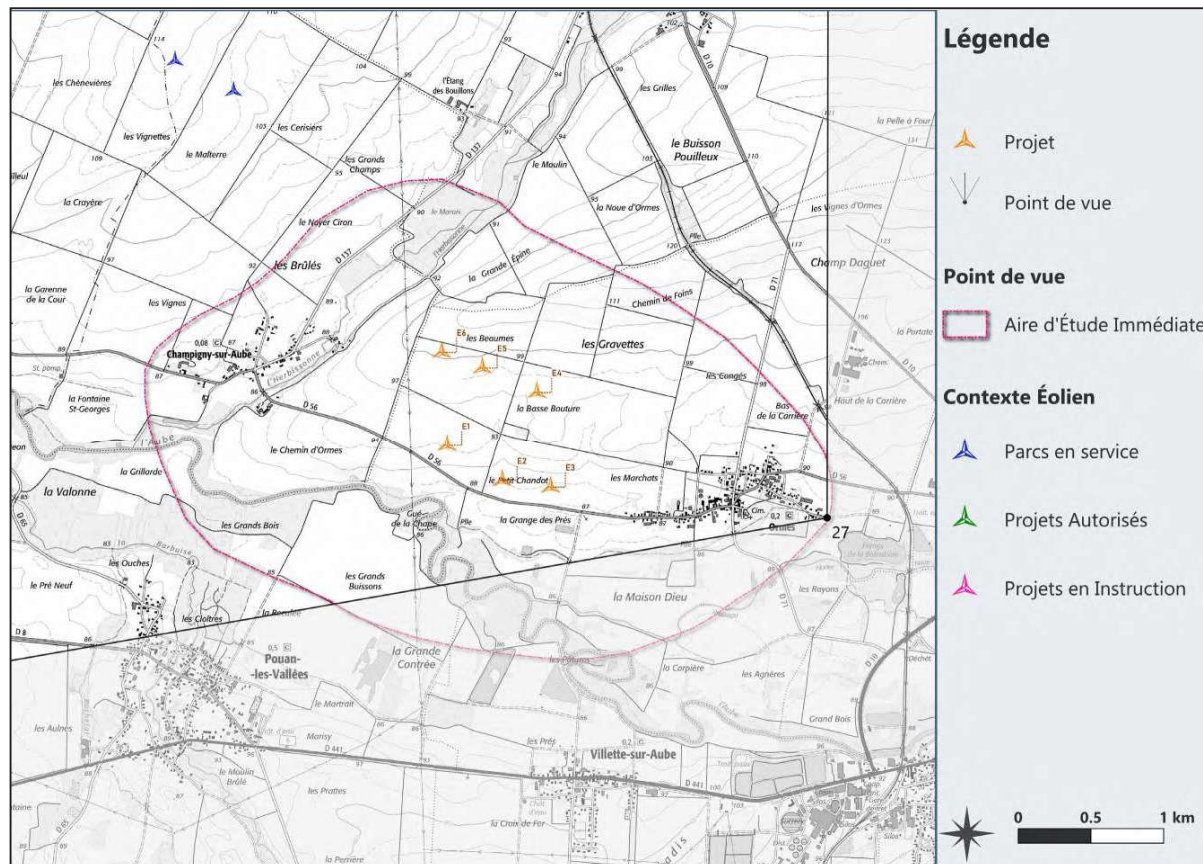
La route départementale D71 relie la D10 au sud d'Ormes et traverse la vallée de l'Aube au sein d'une large bande de prairies humides. L'entrée sud d'Ormes depuis la D71 s'effectue dans une direction sud-est / nord-ouest (depuis le ruisseau des Noues). Elle offre à son observateur un paysage semi-ouvert dans l'axe du futur parc éolien. Constitués de prairies humides, les sols sont à cet endroit peu pratiqués par l'activité agricole et la végétation arborée se développe. Les premiers éléments visibles correspondent à des prairies enherbées, à de petites futaies de peupliers suivies par d'imposants bâtiments agricoles et habitations. Si les abords de la chaussée sont dégagés et le paysage environnant accessible du regard, les vues lointaines sont limitées par ces premiers éléments derrière lesquels le futur parc éolien des Beaunes se situe. Cependant, de par leur proximité (1,3 km), les futures éoliennes sont nettement perceptibles. Elles dépassent de la végétation qui masque une partie des machines et cassent le rapport d'échelle jusque-là induit par la hauteur du bâti et de la végétation. L'implantation en double ligne réduit toutefois l'angle d'occupation. L'impact paysager est fort.

**IMPACT FORT**



## Vue 27 : Depuis la rue de la Joyeuse à l'est d'Ormes

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **783011 | 6828418**

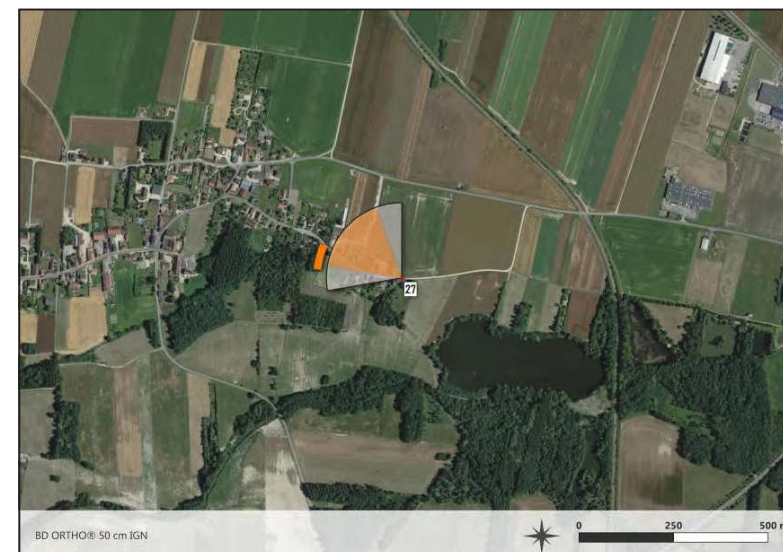
Date et heure de la prise de vue : **24/01/2020 11:40**

Éolienne la plus proche : **1913 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **2885 mètres**

Azimut du panorama : **310,1°**

Emprise du projet : **17,2°**





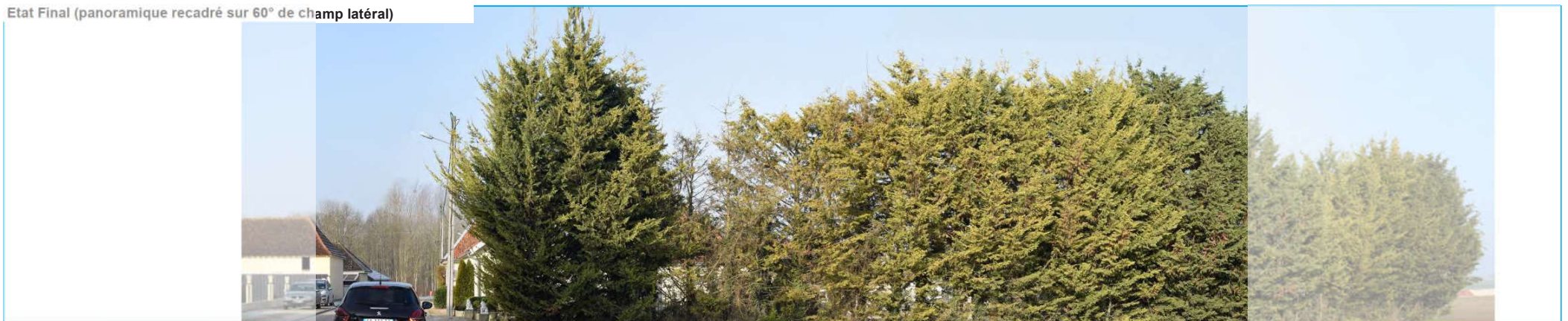
Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





### Commentaire paysager

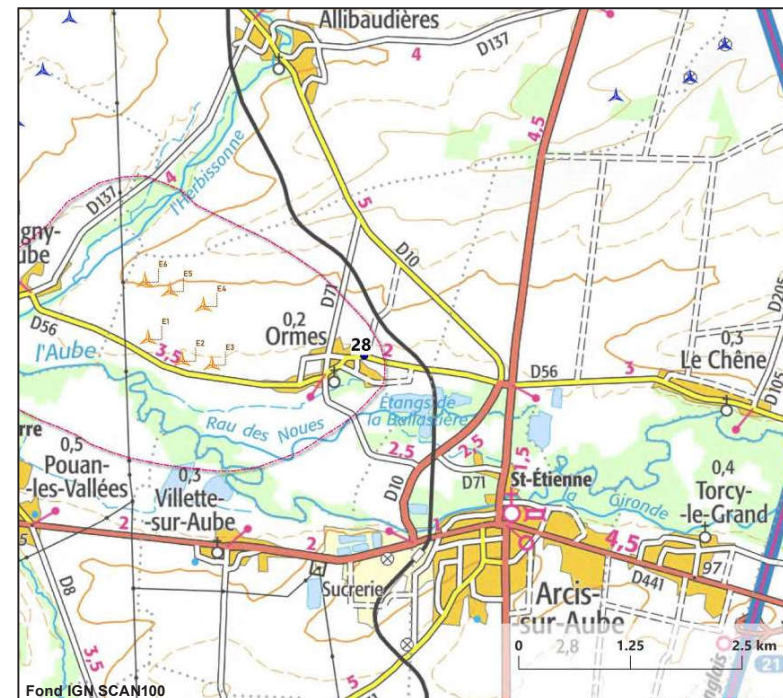
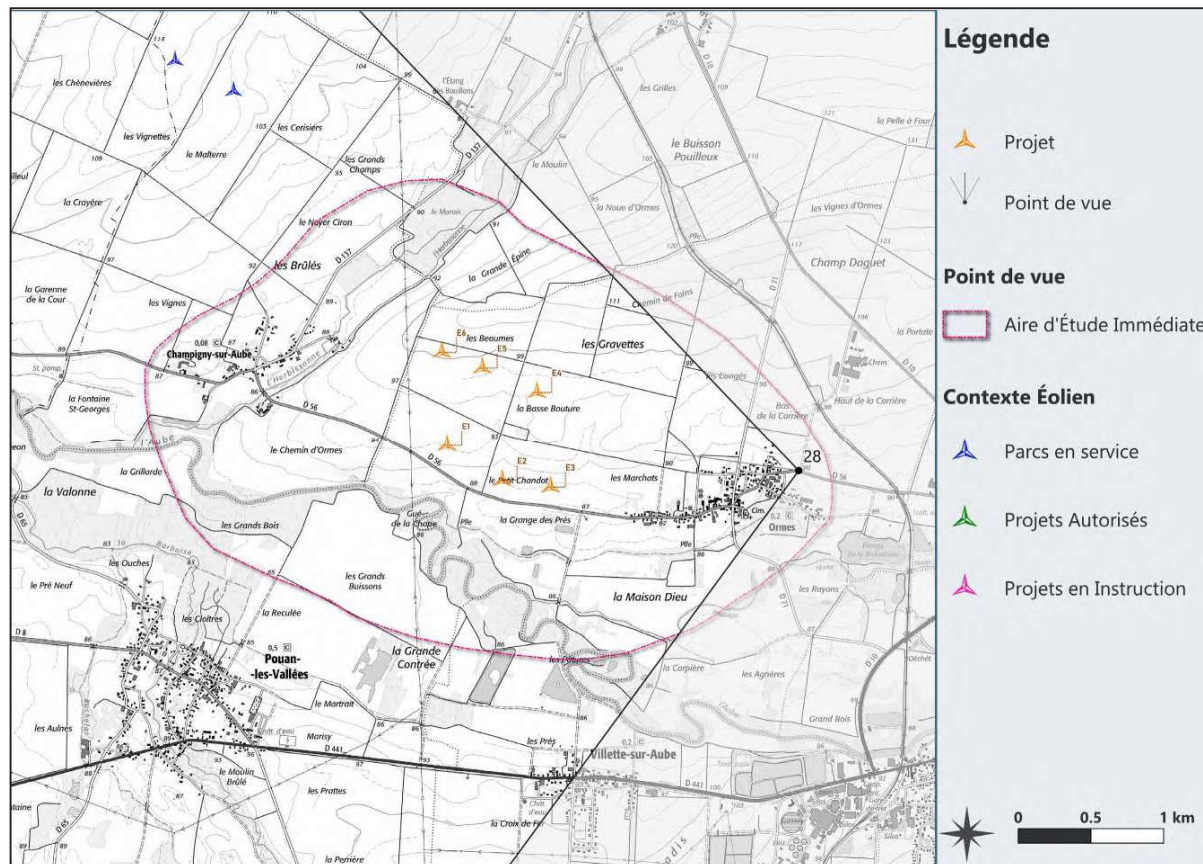
Située à l'est du projet éolien, Ormes est l'une des deux communes de l'aire d'étude immédiate. Plusieurs voies d'accès permettent de pénétrer le village depuis l'est. La rue Joyeuse en est une. Depuis celle-ci, une imposante haie de conifères fait face à son observateur. Dans l'axe de la voirie, les vues sont également limitées, restreintes par le contexte bâti et végétal au second plan. Le futur parc éolien, dans l'axe de la rue Joyeuse n'est pas visible. Il est en effet masqué par la végétation dense et le bâti qui constituent un écran visuel important. L'impact paysager est nul.

**IMPACT NUL**



## Vue 28 : Entrée est d'Ormes (D56)

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **782816 | 6828742**

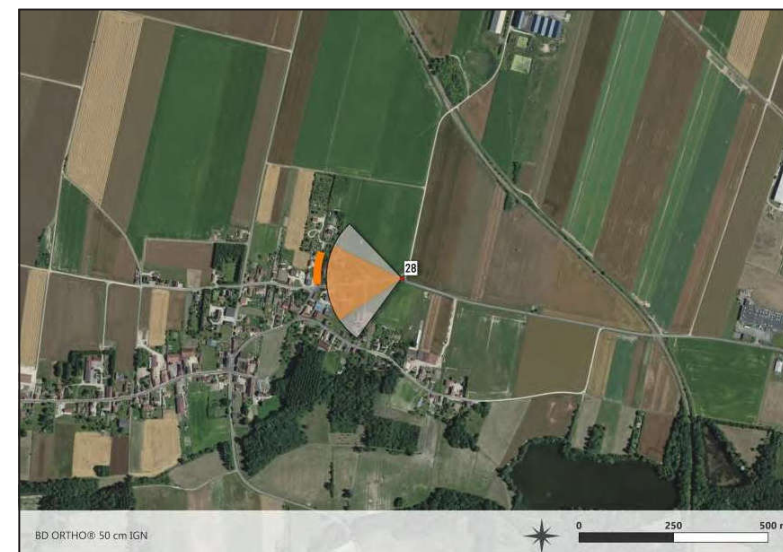
Date et heure de la prise de vue : **24/01/2020 11:44**

Éolienne la plus proche : **1710 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **2587 mètres**

Azimut du panorama : **266,3°**

Emprise du projet : **22,2°**





Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





## Parc des Beaunes

### Commentaire paysager

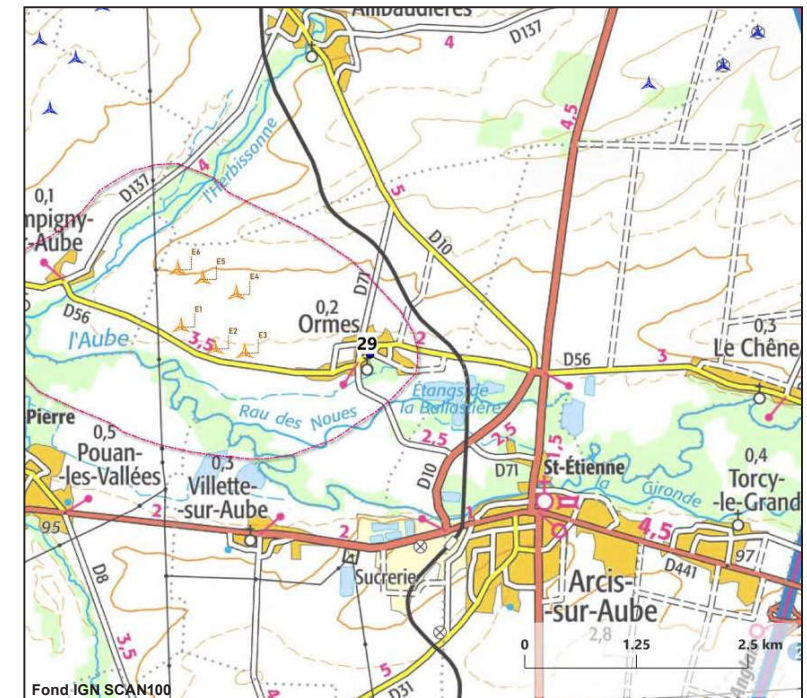
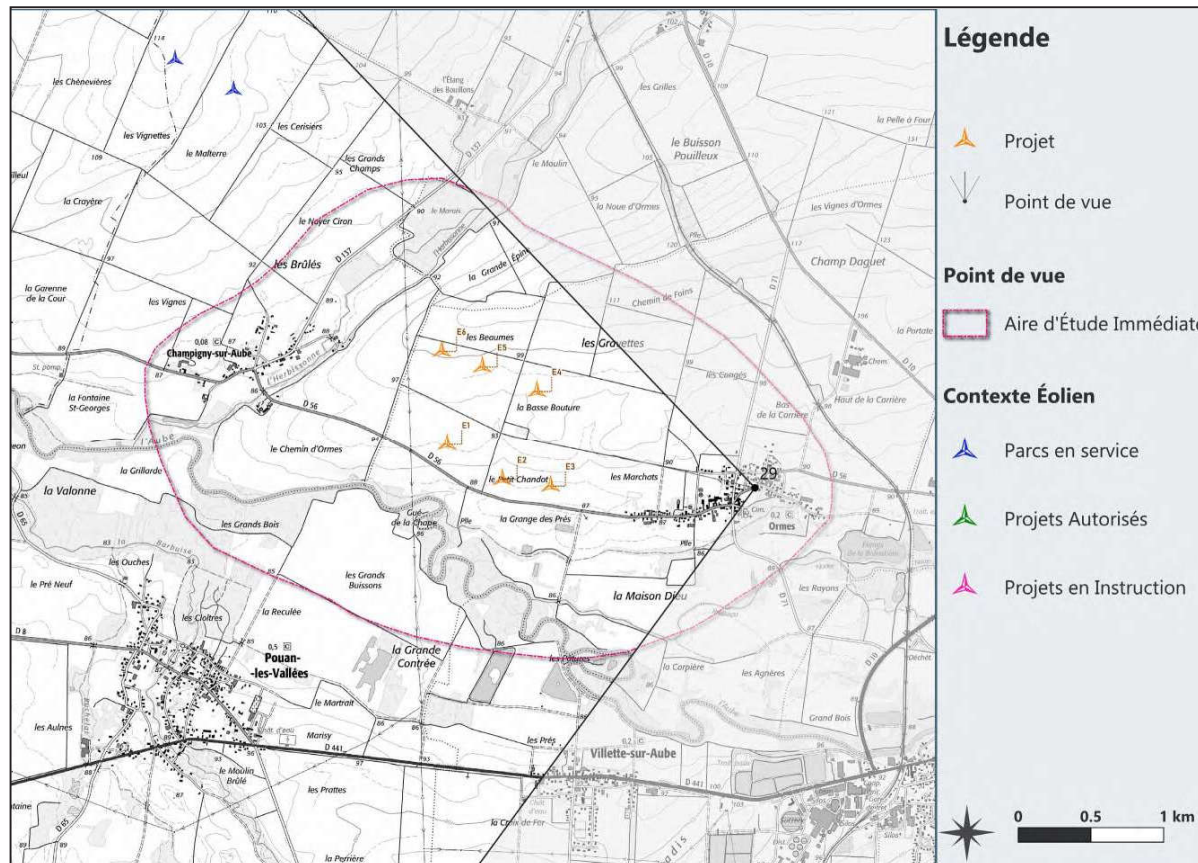
L'entrée est d'Ormes depuis la D56 représente la voie d'accès principale de la commune. Jusqu'à l'entrée du bourg, la voirie traverse un paysage agricole ouvert à la topographie relativement plane. L'absence de végétation sur les accotements offre un large champ de vision. En direction de l'ouest, les habitations marquent l'entrée du village et l'axe routier, rectiligne, prolonge la perspective à l'intérieur du bourg. Essentiellement constitué de pavillons individuels, les hauteurs de bâti sont homogènes. Aucune verticalité ne s'échappe à l'exception discrète du clocher (extrême gauche du panoramique). Le futur parc éolien, situé en arrière-plan du village est visible. Les mâts éoliens sont en partie masqués par le bâti et l'implantation en double ligne divise le parc éolien en deux, réduisant l'angle d'occupation du motif éolien. Toutefois, de par la proximité des éoliennes, les 6 rotors dépassent nettement au-dessus du village. L'impact paysager est fort.

**IMPACT FORT**



## Vue 29 : Depuis le centre-bourg d'Ormes (D56)

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **782515 | 6828617**

Date et heure de la prise de vue : **24/01/2020 11:48**

Éolienne la plus proche : **1405 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **2350 mètres**

Azimut du panorama : **266,3°**

Emprise du projet : **23,5°**





Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final



Parc des Beaunes

*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





### Commentaire paysager

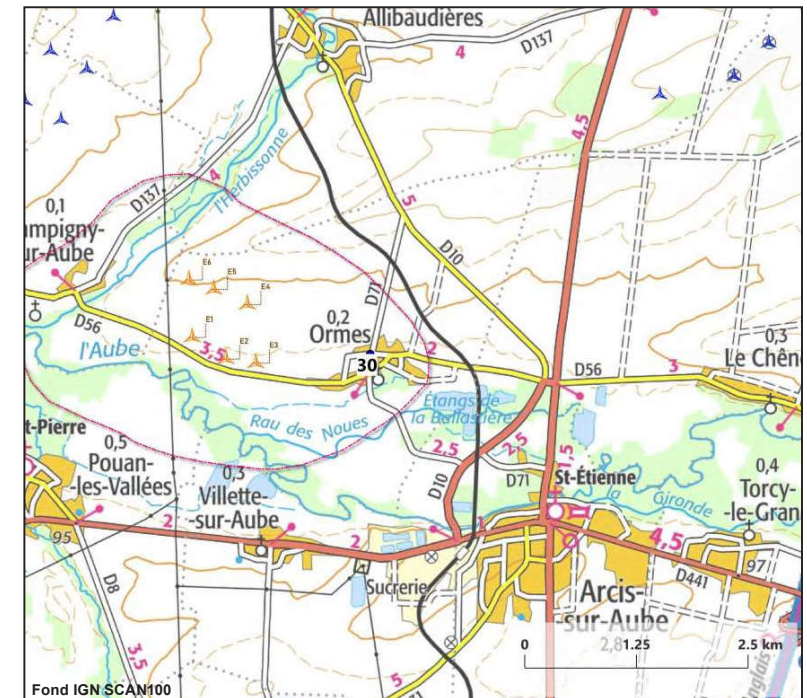
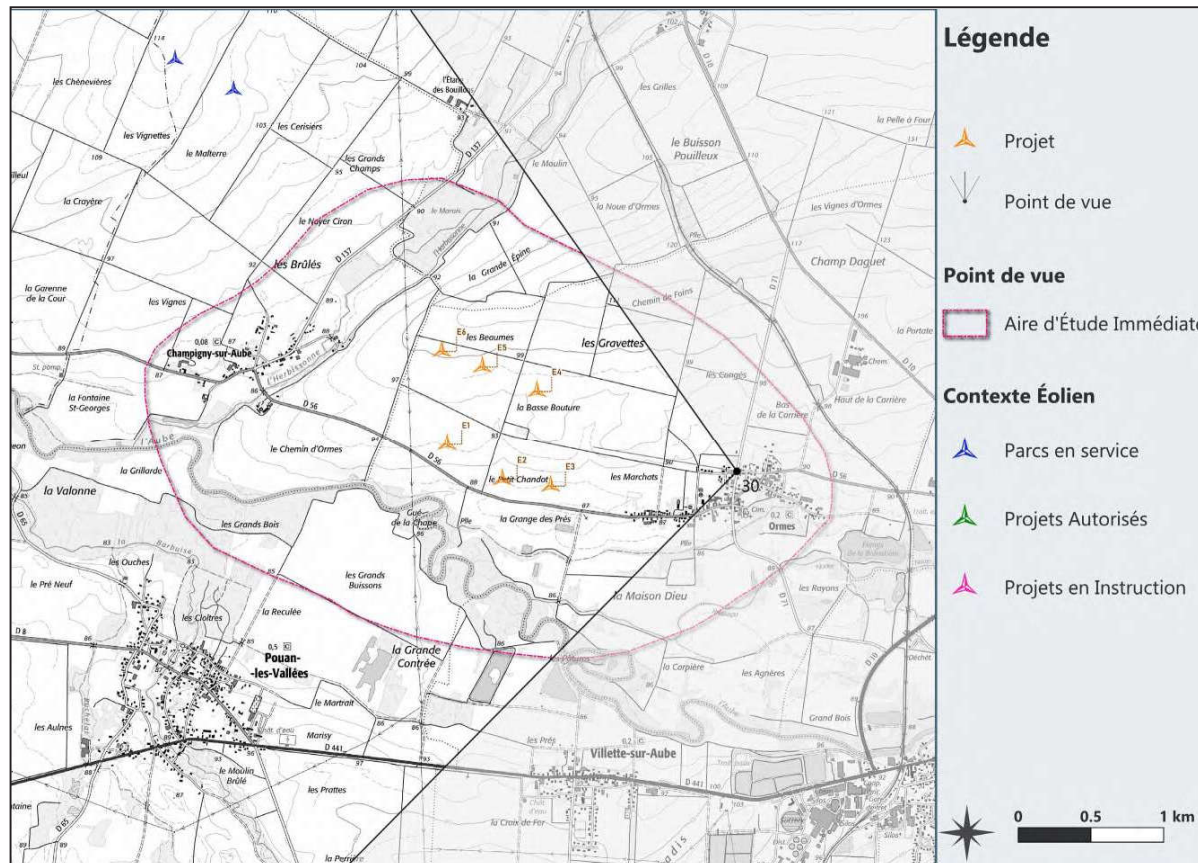
A l'image des bourgs de la Champagne Crayeuse, l'urbanisation de la commune d'Ormes est concentrée sur une faible surface. Le bâti y est relativement dense et n'offre que peu de visibilité sur le paysage environnant. En effet, depuis le centre-bourg d'Ormes et la D56 qui le traverse, les habitations sont proches les unes des autres et les vues sur le paysage environnant très limitées. En direction du futur parc éolien, l'œil vient buter sur les habitations et les arbres d'ornement. Pourtant proche de ce point de vue, le parc éolien est quasiment imperceptible. Seules les pales d'une éolienne pointent entre les toitures et les arbres. L'impact paysager est très faible.

**IMPACT TRÈS FAIBLE**



## Vue 30 : Depuis le nord du bourg d'Ormes

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **782391 | 6828730**

Date et heure de la prise de vue : **20/05/2020 11:17**

Éolienne la plus proche : **1285 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **2192 mètres**

Azimut du panorama : **274,7°**

Emprise du projet : **26,9°**





Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final



Parc des Beunes

*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





### Commentaire paysager

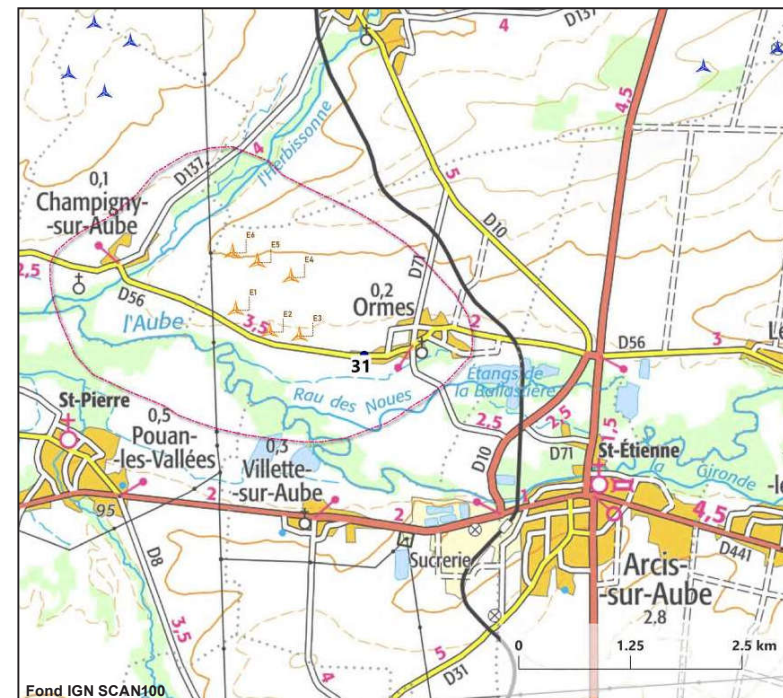
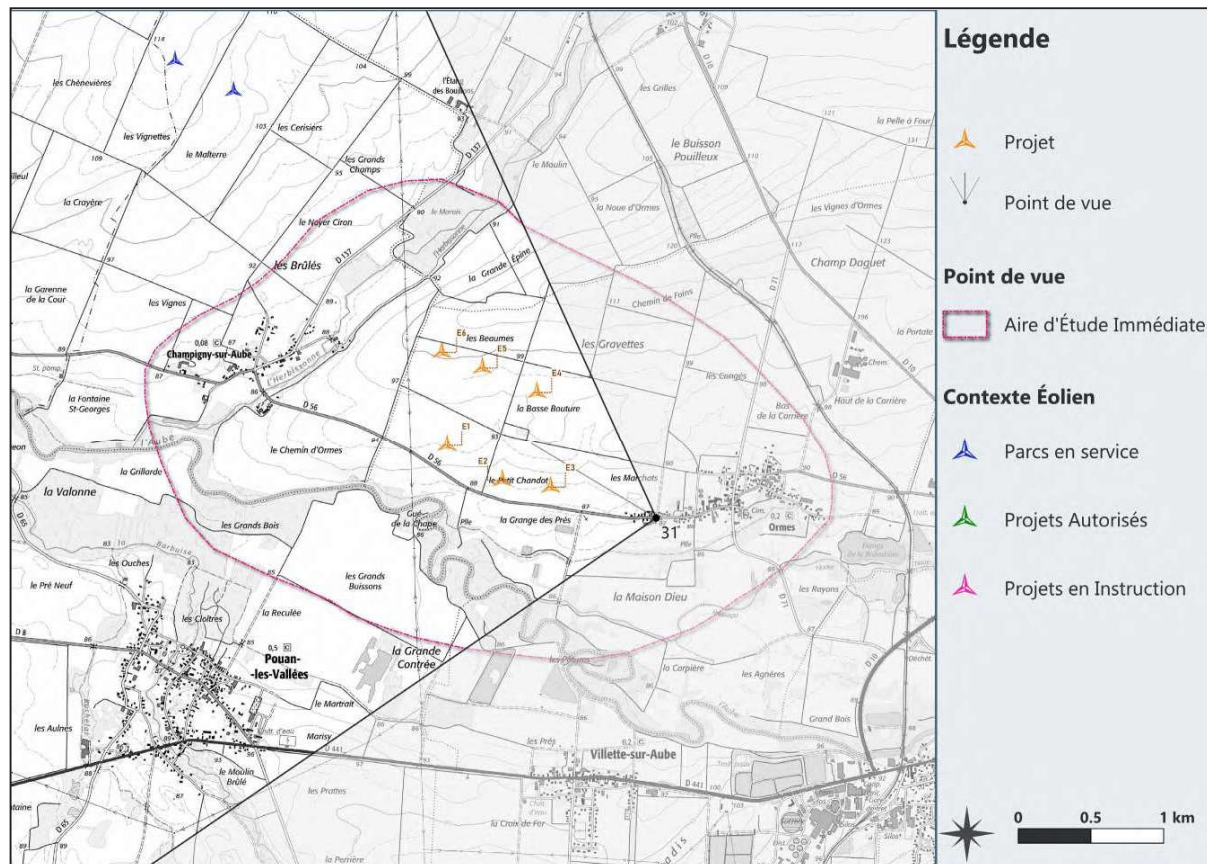
Le nord de la commune d'Ormes est caractérisé par de vastes terrains, plus vastes que ceux du centre-bourg. Depuis l'intersection de la rue Haute et de la D71, d'importantes propriétés font face à l'observateur et les jardins qui les accompagnent sont généralement plantés d'imposants arbres d'ornement. Ces derniers constituent pour les habitants des masques visuels importants sur le paysage environnant. La rue Haute, axée est-ouest, oriente naturellement le regard en direction du futur parc éolien. Implantées à 1,3 km, les éoliennes du parc des Beaunes sont proches. Pourtant, du fait de leur position, elles sont plus ou moins visibles, masquées par une végétation arborée mêlée au contexte bâti. L'impact paysager est modéré.

**IMPACT MODÉRÉ**



## Vue 31 : Sortie ouest d'Ormes (D56)

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **781836 | 6828417**

Date et heure de la prise de vue : **24/01/2020 11:57**

Éolienne la plus proche : **756 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **1865 mètres**

Azimut du panorama : **285,6°**

Emprise du projet : **32,8°**





Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*



Parc des Beaunes



### Commentaire paysager

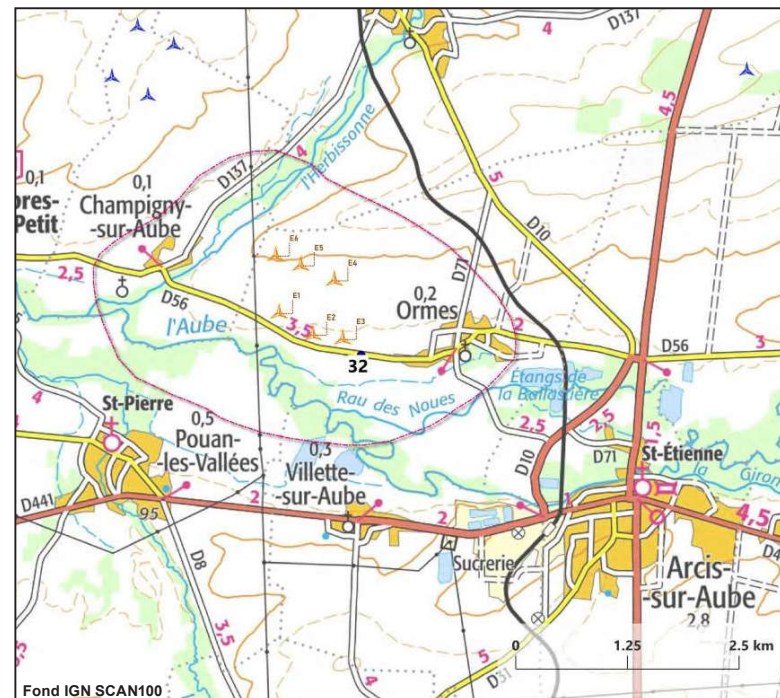
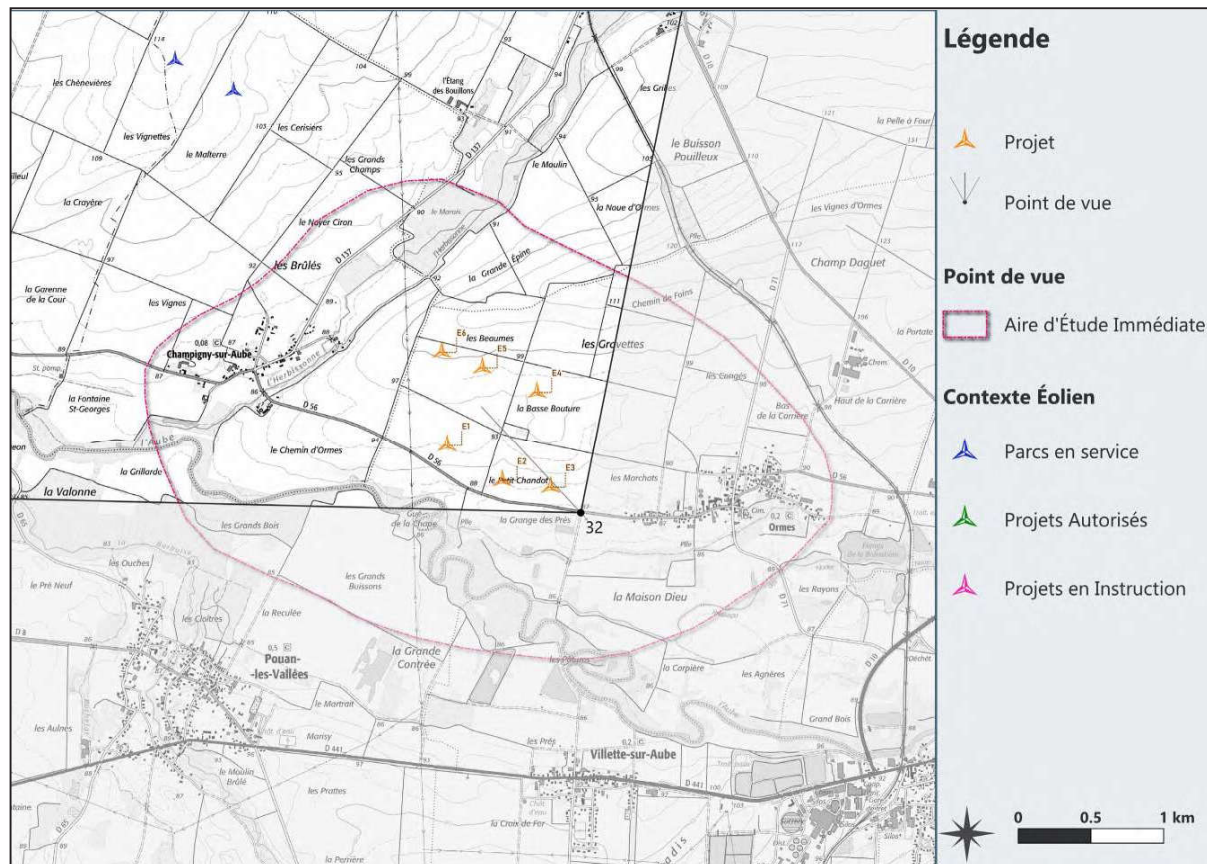
A l'inverse du centre-bourg où l'urbanisation est plus concentrique, la sortie ouest du village présente un bâti dont l'implantation suit le linéaire de l'axe routier. La perspective est renforcée par le peu d'espace disponible entre les habitations et la chaussée et par les nombreux murs de clôture présents le long des trottoirs. Ainsi, depuis la voirie, cet ensemble bâti crée un écran visuel efficace limitant les fenêtres visuelles latérales. Seule celle dans la perspective de l'axe routier est maintenue. Bien que le futur parc éolien soit implanté à seulement 750 mètres de ce point de vue, les éoliennes sont presque imperceptibles. Seule une partie des pales d'un aérogénérateur (celle la plus au sud) pointent au-dessus des toitures. La ligne d'éoliennes nord, plus distante, n'est pas visible. L'impact paysager est faible.

**IMPACT FAIBLE**



## Vue 32 : Depuis la D56

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **781317 | 6828453**

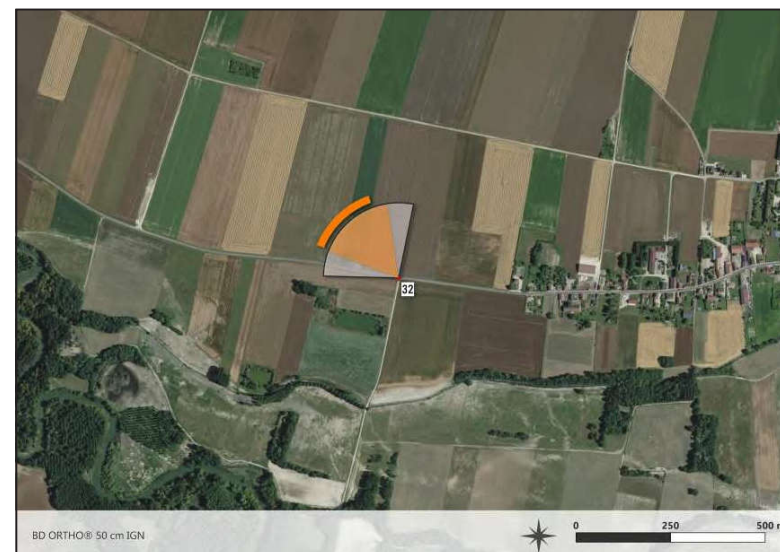
Date et heure de la prise de vue : **20/05/2020 11:12**

Éolienne la plus proche : **271 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **1462 mètres**

Azimut du panorama : **321,4°**

Emprise du projet : **47,5°**





Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final



Parc des Beunes

*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





### Commentaire paysager

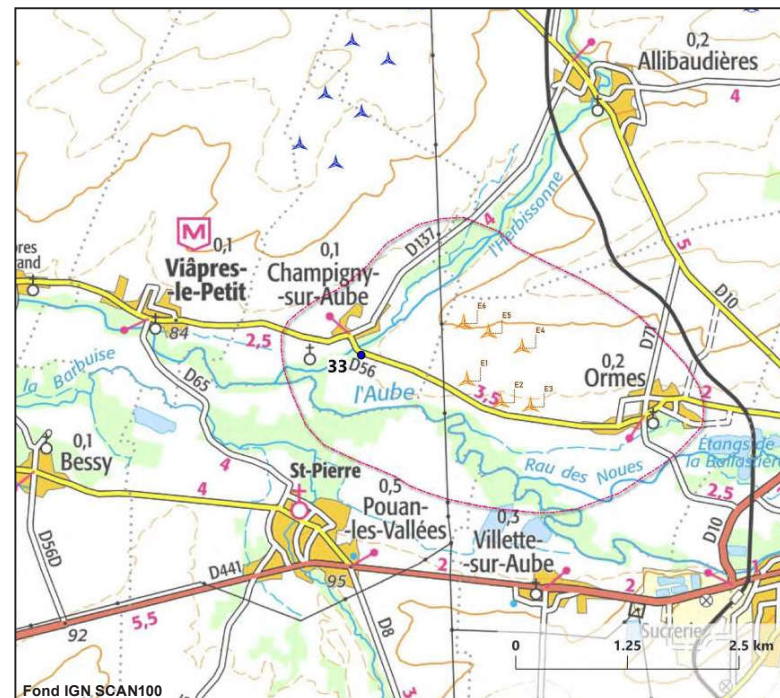
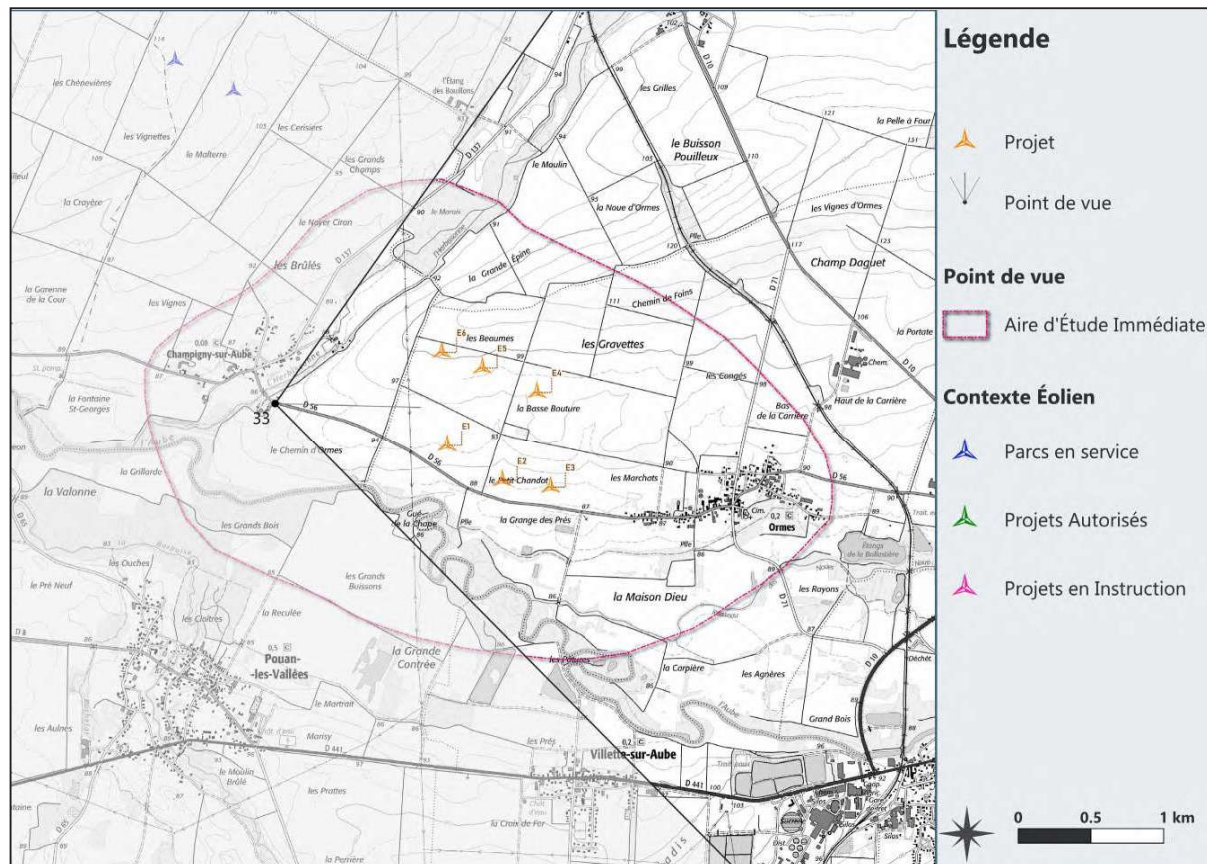
Ce point de vue illustre le paysage depuis l'axe routier qui permet de rejoindre Ormes à Champigny-sur-Aube. Longeant la vallée de l'Aube au nord, la départementale D56 borde la zone d'implantation potentielle du futur parc éolien au sud. L'absence de végétation le long de la voirie offre un visuel sur les parcelles agricoles qui la bordent. Au sud (partie non visible du panoramique), les vues sont limitées par la vallée de l'Aube et ses masses boisées. La végétation dense, proche de la route, crée en effet un masque visuel important. A l'inverse, en direction du nord et du futur parc éolien, le paysage est ouvert et les vues sont semi longues, limitées par les ondulations du relief et la légère pente ascendante. Toutefois, le relief est peu prononcé et de nombreux parcs éoliens à l'horizon sont perceptibles. Il s'agit des parcs de Renardières, de Plan Fleury, de Viâpres.... Implantées à 125 mètres de l'axe routier, les 6 éoliennes du parc des Beaunes sont visibles. Elles constituent alors le marqueur principal du paysage et leur verticalité vient contraster avec l'horizontalité initiale des champs. L'implantation des éoliennes en double ligne est lisible et s'insère de façon structurée dans ce paysage. Elle respecte notamment la direction de l'axe routier et à plus large échelle les lignes directrices de la vallée de l'Aube. Depuis l'axe routier, la prégnance des éoliennes est importante. L'Impact paysager est fort.

**IMPACT FORT**



## Vue 33 : Sortie est de Champigny-sur-Aube (D56)

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **779215 | 6829208**

Date et heure de la prise de vue : **23/01/2020 17:13**

Éolienne la plus proche : **1200 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **1982 mètres**

Azimut du panorama : **85,3°**

Emprise du projet : **35,8°**





Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





### Commentaire paysager

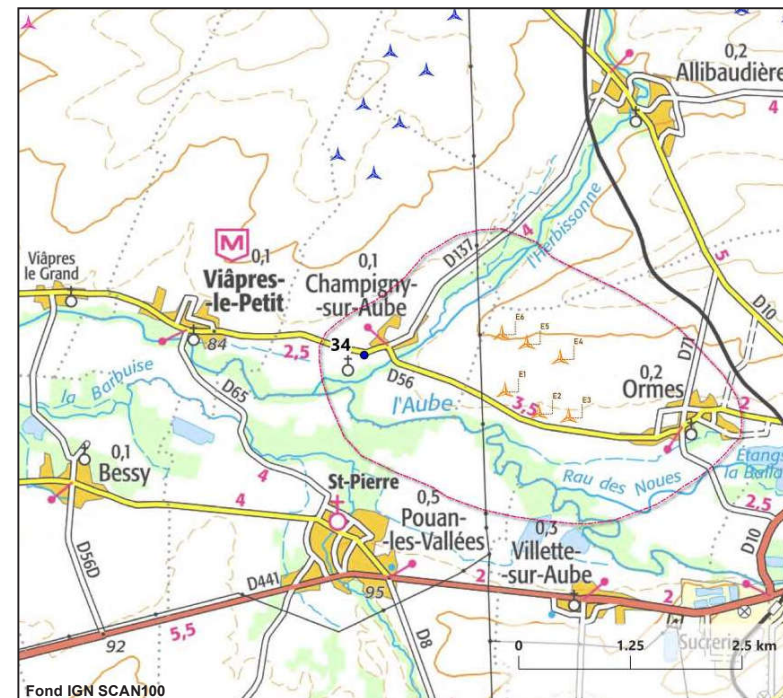
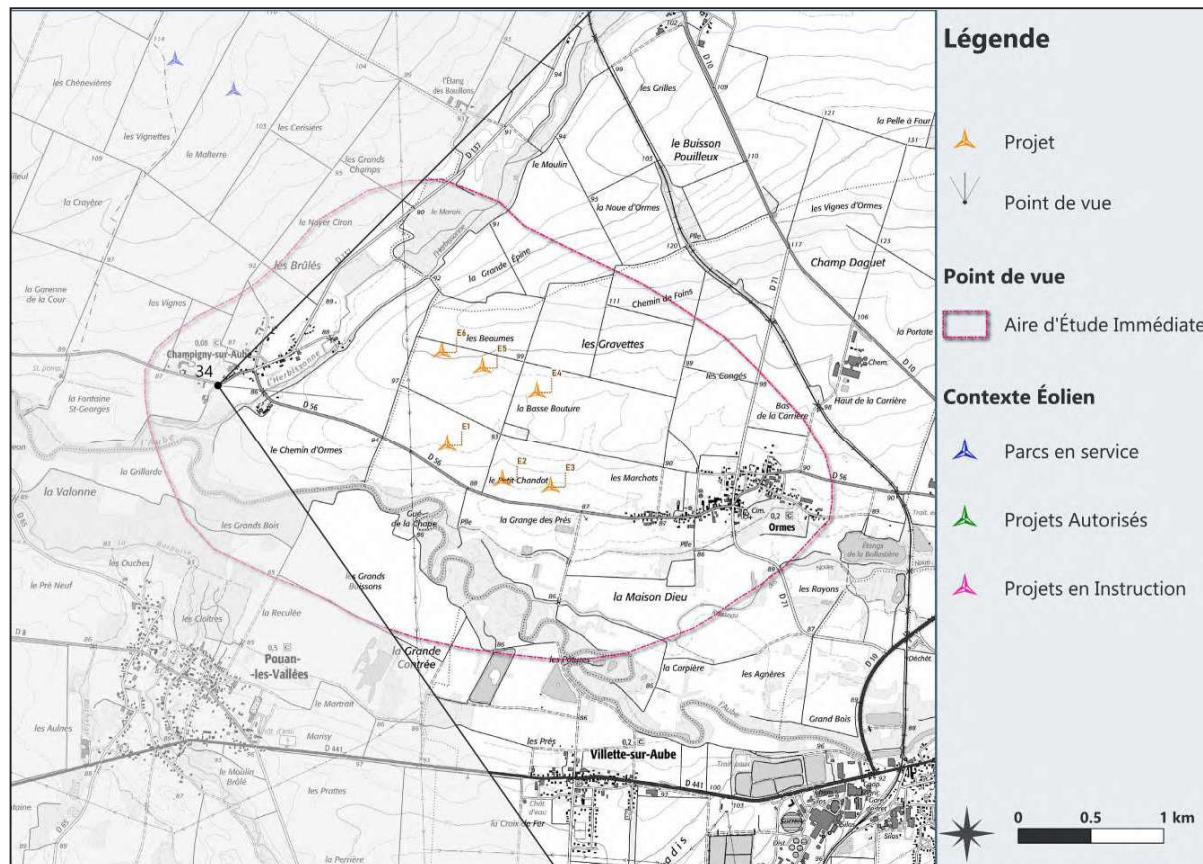
Située à l'ouest du projet éolien des Beaunes, la commune de Champigny-sur-Aube est l'un des deux bourgs de l'aire d'étude immédiate. Il est traversé par la route départementale D56, principal axe de la vallée qui longe le futur parc éolien au sud. Depuis la sortie est de Champigny-sur-Aube, le paysage est ouvert sur un paysage agricole aux ondulations légères. Au sud (partie à droite non visible sur le panorama), se trouve la vallée de l'Aube. De par sa ripisylve et son effet « couloir », elle limite les vues au-delà de la rivière. A l'inverse, les vues en direction de l'est (axe routier) et du nord sont plus ouvertes. L'absence de végétation le long de la route permet de distinguer le parc de Lhuitre en arrière-plan dont son implantation, en ligne, occupe une large partie de l'horizon. Légèrement plus à gauche sont également perceptibles les parcs éoliens de Mont d'Arcis Chêne et Ormes Bayard. En s'implantant le long de la D56 entre Champigny-sur-Aube et Ormes, les 6 éoliennes du futur parc éolien des Beaunes sont visibles. L'implantation en double ligne divise visuellement le parc en deux avec la ligne sud dans le prolongement de l'axe routier. Cette implantation est cohérente avec les grandes lignes de force du paysage, dictées par la trajectoire de la vallée de l'Aube et de la route départementale. Malgré une composition équilibrée, la proximité du futur parc éolien demeure importante. L'impact paysager est fort.

**IMPACT FORT**



## Vue 34 : Depuis le bourg de Champigny-sur-Aube (D56)

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **778822 | 6829332**

Date et heure de la prise de vue : **20/05/2020 12:58**

Éolienne la plus proche : **1557 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **2394 mètres**

Azimut du panorama : **95,0°**

Emprise du projet : **26,9°**





Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final

Parc des Beaunes



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





### Commentaire paysager

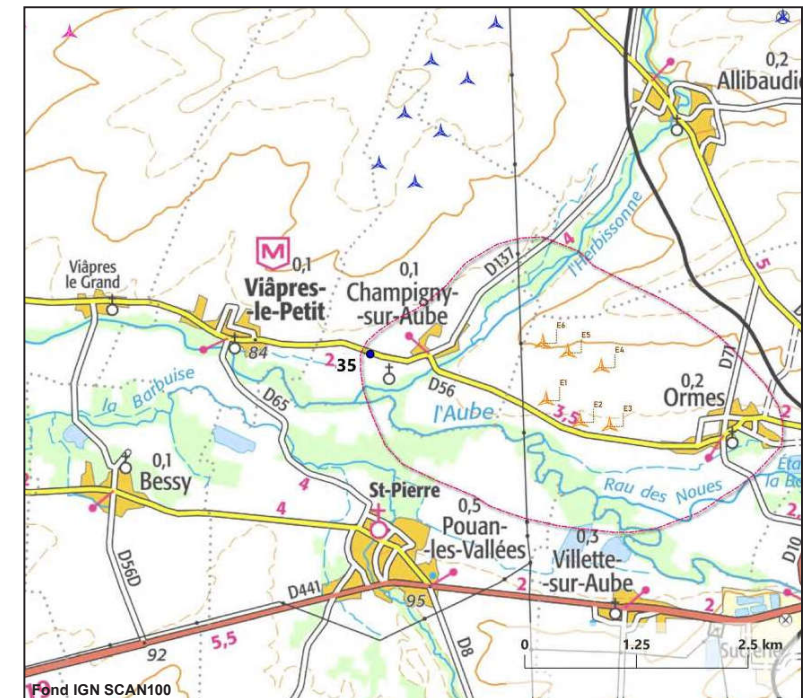
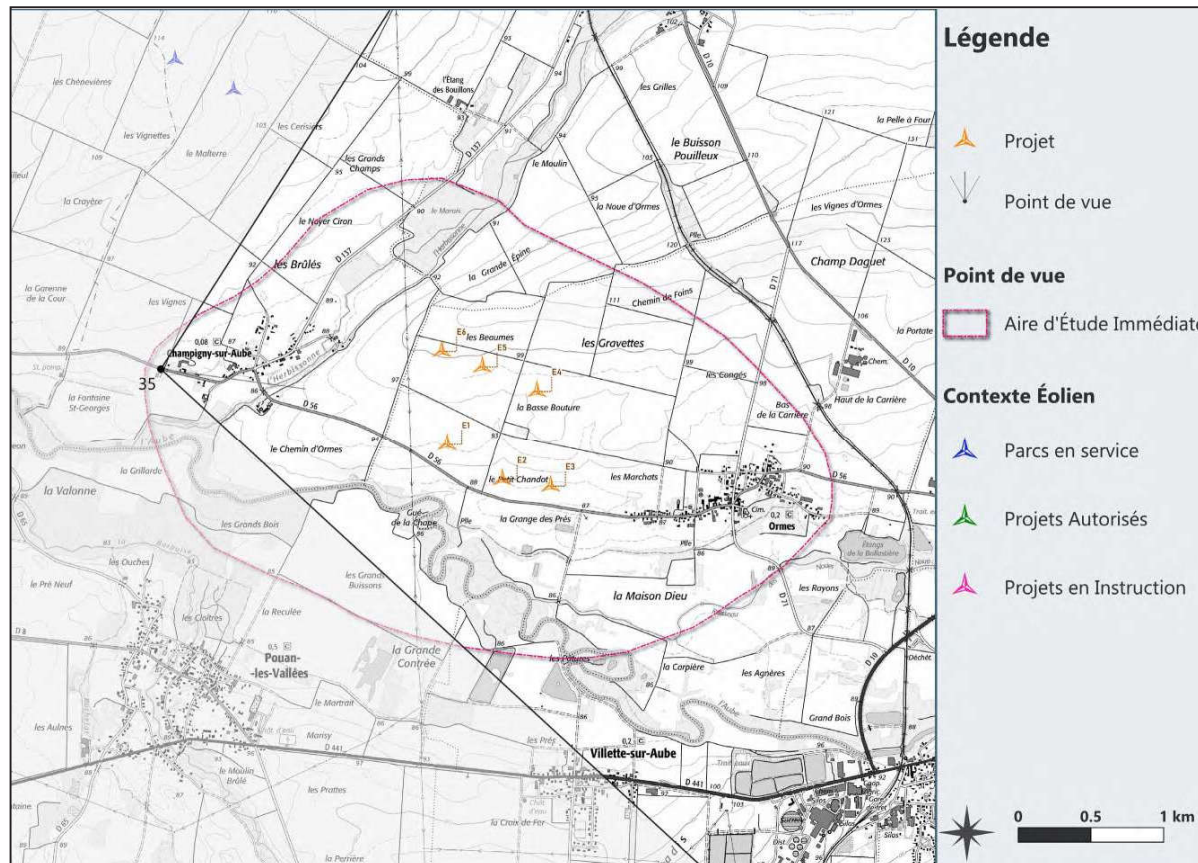
Située à l'ouest de l'aire d'étude immédiate, la commune de Champigny-sur-Aube est séparée du futur parc éolien par la vallée de l'Herbissonne : petite rivière venant confluer avec l'Aube au sud du bourg. La commune de Champigny-sur-Aube est implantée dans un écrin de verdure l'isolant de son environnement extérieur. Depuis le centre-bourg de Champigny-sur-Aube, au niveau de l'intersection de la D56 et de la rue de l'église, les vues en direction de l'est et du futur parc éolien se composent d'un premier plan occupé par l'agriculture, rapidement suivi par des habitations derrière lesquelles la vallée de l'Herbissonne et sa ripisylve se distinguent. Ces éléments paysagers constituent alors un écran visuel important bloquant les vues lointaines. Prenant place à environ 1,5 km de ce point de vue, 4 des 6 éoliennes du futur parc des Beaunes sont visibles. Seules les pales et le rotor émergent au-dessus de la végétation. Par ailleurs, deux d'entre elles ne pointent que très furtivement l'extrémité de leurs pales au-dessus des boisements. Les deux autres éoliennes, situées plus à l'est et au sud, sont totalement masquées. L'impact paysager est faible.

**IMPACT FAIBLE**



## Vue 35 : Entrée ouest de Champigny-sur-Aube (D56)

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **778429 | 6829438**

Date et heure de la prise de vue : **23/01/2020 17:06**

Éolienne la plus proche : **1937 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **2801 mètres**

Azimut du panorama : **82,6°**

Emprise du projet : **21,5°**

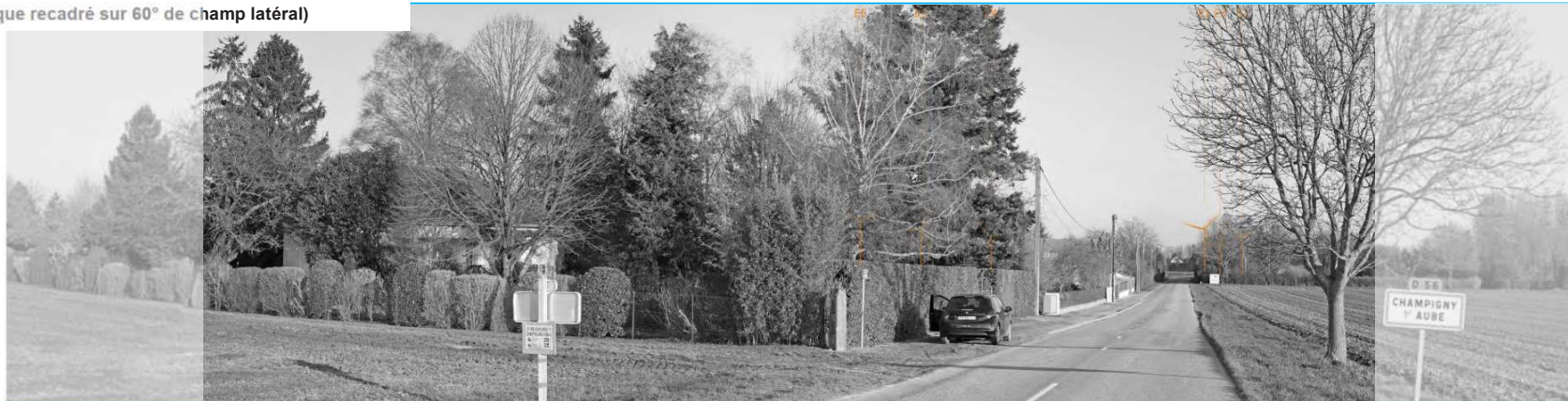




Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





Parc des Beaunes

### Commentaire paysager

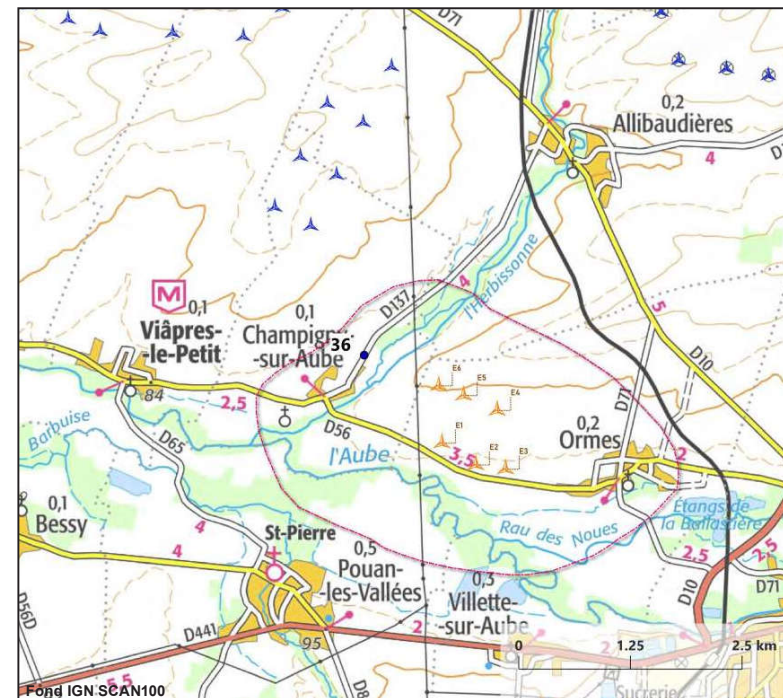
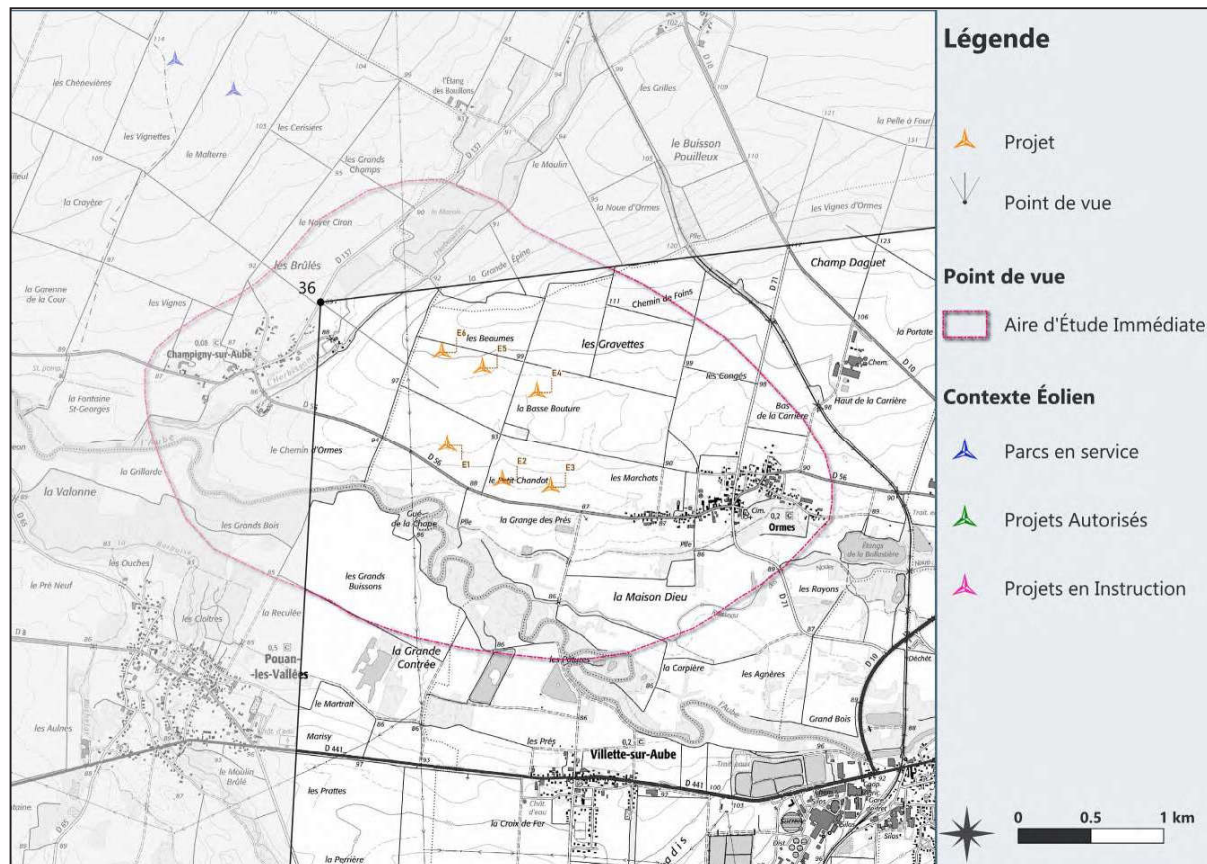
L'entrée ouest de Champigny-sur-Aube dévoile un paysage fortement végétalisé. Le passage d'un paysage agricole ouvert au domaine urbanisé est en effet très marqué. On distingue aisément le parcellaire des habitations, délimité par des clôtures végétales denses et d'imposants arbres d'ornement qui se repèrent de loin. Depuis l'entrée ouest du bourg, cette végétation ornementale constitue un écran visuel de premier plan. Seule la perspective de l'axe routier est préservée. Le futur parc éolien, prenant place derrière ce contexte, ne dévoile que peu les futures éoliennes, pour la plupart imperceptibles. Sur les deux lignes que constituent le futur parc éolien, seule l'éolienne ouest de la ligne sud est partiellement visible dans le champ de vision induit par la voirie. Sa visibilité se limite aux pales et son décalage vis-à-vis de l'axe routier ne la rend pas prégnante. L'impact paysager est faible.

**IMPACT FAIBLE**



## Vue 36 : Entrée nord de Champigny-sur-Aube (D137)

### Localisation de la prise de vue



### Informations sur la vue :

Coordonnées Lambert 93 : **779528 | 6829904**

Date et heure de la prise de vue : **23/01/2020 17:17**

Éolienne la plus proche : **902 mètres**

Éolienne la plus éloignée : **2032 mètres**

Azimut du panorama : **133,1°**

Emprise du projet : **26,4°**





Etat Initial (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Esquisses (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)



Etat Final (panoramique recadré sur 60° de champ latéral)





Vue réaliste avec photomontage (panoramique recadré sur 60° de champ latéral) - Etat Final

Parc des Beaunes



*Pour restituer le réalisme de ce photomontage, observez-le à une distance de 45 cm environ (format A3)*





### Commentaire paysager

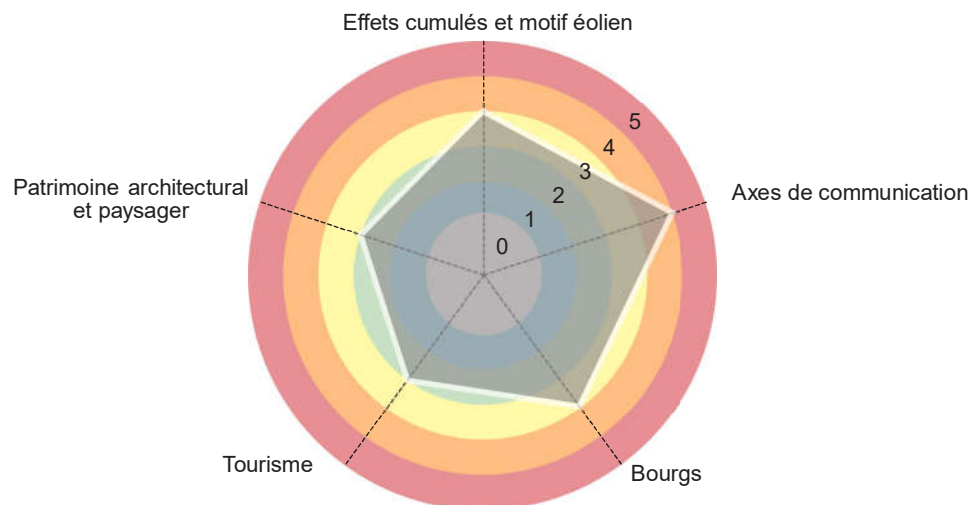
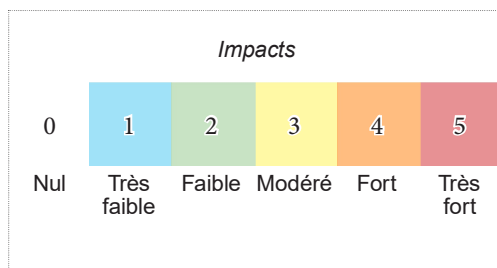
L'entrée nord de Champigny-sur-Aube s'effectue par la route départementale D137 qui longe la vallée de l'Herbissonne. La petite rivière constitue une barrière visuelle naturelle entre l'axe routier et le futur parc éolien des Beaunes. Depuis la D137, le paysage agricole est ouvert et constitué essentiellement de cultures fourragères et céréalières. Le relief présente des ondulations douces et offre des vues plutôt dégagées. En direction du futur parc éolien, une ligne boisée fait face à l'observateur. Il s'agit de la végétation correspondant à la ripisylve de l'Herbissonne et dont les masses boisées, plus ou moins denses, occultent partiellement voire totalement l'arrière-plan. Depuis ce point de vue, des fenêtres paysagères existent. Elles laissent percevoir d'autres parcelles agricoles en arrière-plan mais le motif éolien semble absent de ce paysage. Distant de 900 m de ce point de vue, le futur parc éolien des Beaunes est visible. Les éoliennes nord sont les plus perceptibles. Toutefois, avec leur implantation en ligne, l'effet de superposition entre les machines réduit l'angle d'occupation du motif éolien. Concernant la ligne sud, seule l'éolienne la plus à l'ouest est perceptible. Bien que les rotors dépassent largement au-dessus de la ligne boisée, les éoliennes ne se situent pas dans le champ de vision direct induit par l'axe routier. L'impact paysager est modéré.

**IMPACT MODÉRÉ**

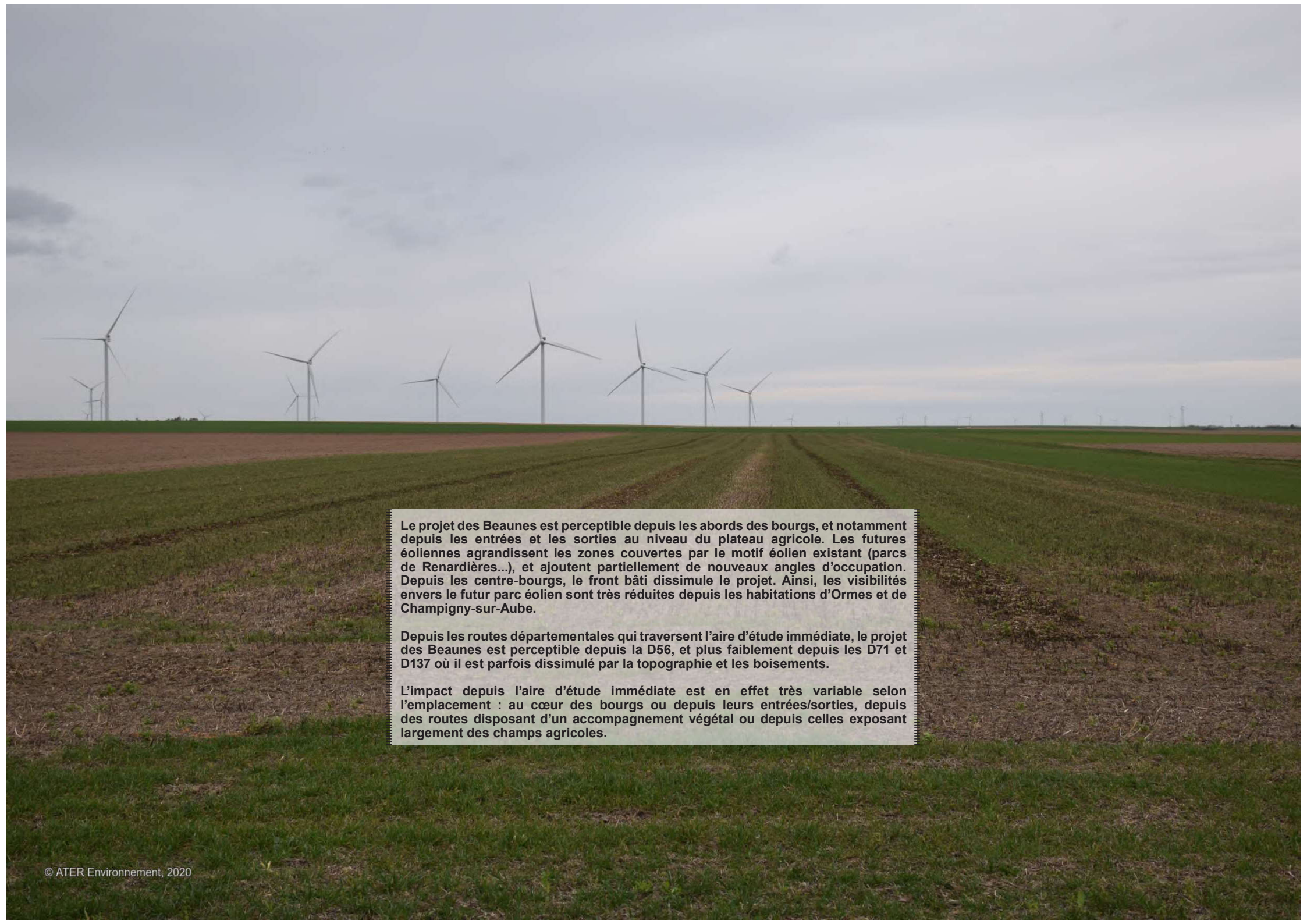


## 5.1 Synthèse de l'analyse des impacts pour l'aire d'étude immédiate

THÉMATIQUES	IMPACTS	COMMENTAIRES
Effets cumulés et motifs éolien	3	Le projet des Beaunes est visible simultanément avec les parcs voisins de Renardières, de Plan Fleury et de Viâpres (photomontage n°32) situés dans la partie nord de l'aire rapprochée. Il présente un motif cohérent avec les grandes de lignes de force du paysage mais apporte de nouvelles verticalités à proximité de la vallée de l'Aube, un secteur où l'éolien est actuellement peu présent. Le futur parc participe alors à élargir les zones occupées par le motif éolien. Cependant, les effets cumulés n'apparaissent qu'avec les parcs voisins nord, la vallée de l'Aube faisant office de masque visuel. L'impact est modéré.
Axes de communication	4	Peu de routes parcourent l'aire d'étude immédiate. La route départementale 56 est la principale. D'orientation est-ouest, elle dessert les deux villages de l'aire d'étude immédiate et traverse un paysage agricole ouvert. Les visibilitées sur le futur parc éolien sont nombreuses (photomontage n°28, 32 et 33). Le projet des Beaunes sera également visible, de manière plus partielle depuis la D137 notamment (n°36), ou encore depuis la D71 (n°26). L'impact est fort.
Bourgs	3	Le front bâti forme un masque visuel efficace depuis les centre-bourgs, ainsi le projet des Beaunes est peu perceptible depuis ces derniers (photomontages n°29, 30, 34). Par contre depuis les entrées et les sorties de bourg, les visibilitées sur les futures éoliennes sont davantage présentes. C'est le cas depuis les entrées sud et est d'Ormes où les futures éoliennes émergent largement au-dessus des toitures (photomontages n°26 et 28). Toutefois, certaines entrées de bourg ne présentent pas de visuel sur le futur parc en raison d'une végétation abondante et dense comme depuis la Rue Joyeuse à l'Est d'Ormes (n°27) ou encore depuis l'entrée ouest de Champigny-sur-Aube où seule une éolienne est partiellement visible (n°35). L'impact est modéré.
Tourisme	2	L'itinéraire de randonnée à vélo présent dans l'aire d'étude immédiate se limite à l'emprunt de la route départementale D137. Route de vallée, son profil légèrement encaissé et à proximité des boisements de la vallée de l'Herbissonne, ne lui confèrent que peu de visuel sur le futur parc éolien. L'impact est faible.
Patrimoine architectural et paysager	2	L'aire d'étude immédiate ne dispose pas de monuments historiques classés ou inscrits. Par ailleurs, les visibilitées sur le patrimoine religieux sont faibles. Seules des visibilitées partielles sur les futures éoliennes sont identifiées depuis la rue de l'Église à Champigny-sur-Aube. L'impact est faible







**Le projet des Beaunes est perceptible depuis les abords des bourgs, et notamment depuis les entrées et les sorties au niveau du plateau agricole. Les futures éoliennes agrandissent les zones couvertes par le motif éolien existant (parcs de Renardières...), et ajoutent partiellement de nouveaux angles d'occupation. Depuis les centre-bourgs, le front bâti dissimule le projet. Ainsi, les visibilitées envers le futur parc éolien sont très réduites depuis les habitations d'Ormes et de Champigny-sur-Aube.**

**Depuis les routes départementales qui traversent l'aire d'étude immédiate, le projet des Beaunes est perceptible depuis la D56, et plus faiblement depuis les D71 et D137 où il est parfois dissimulé par la topographie et les boisements.**

**L'impact depuis l'aire d'étude immédiate est en effet très variable selon l'emplacement : au cœur des bourgs ou depuis leurs entrées/sorties, depuis des routes disposant d'un accompagnement végétal ou depuis celles exposant largement des champs agricoles.**









## 6 EFFETS CUMULÉS



## 6.1 Analyse des effets cumulés

Le projet des Beaunes ne sera pas le seul parc à impacter le territoire. En effet, plusieurs fermes éoliennes, construites ou à venir, vont également s'ajouter au paysage, et elles aussi impacter l'espace. Prendre en compte l'effet de chaque parc est nécessaire pour l'analyse, mais cette donnée n'est pas suffisante à l'échelle du grand paysage. Il est également nécessaire de travailler sur la relation visuelle entre les différents parcs pour comprendre l'impact réel du projet des Beaunes.

Les calculs de saturation visuelle sont un premier élément d'analyse, qui permet de déterminer mathématiquement l'occupation de l'horizon et les respirations offertes au regard. Cet outil, aussi pertinent soit il, a ses limites : il ne prend pas en compte les obstacles à la perception, ni les relations de hauteurs et d'organisation entre les parcs. Il s'agit d'une vue cartographique, qui doit être complétée avec la réalité de terrain. Cette réalité est rendue dans l'étude au moyen des photomontages.

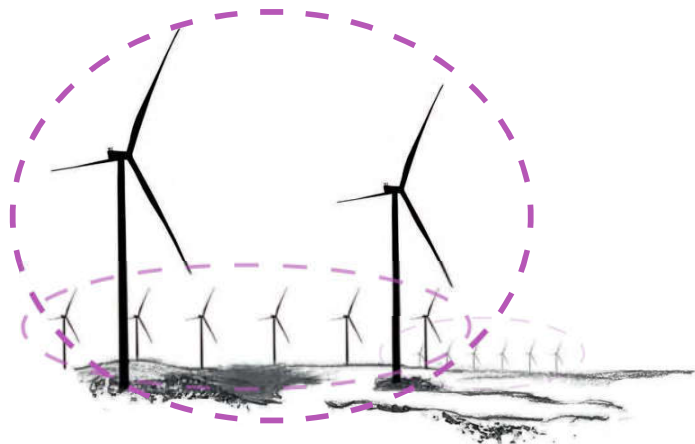
Les photomontages illustrant les impacts cumulés ont été choisis parmi les points de vue réalisés pour leur caractère représentatif, en essayant de multiplier les situations et les rapports entre le projet des Beaunes et le reste du contexte éolien.

Afin de prendre en compte de manière la plus précise possible les relations visuelles entre les différents parcs, 3 critères d'analyse vont être pris en compte : l'organisation de l'espace, le rapport d'échelle entre les parcs et l'occupation de l'horizon.

Points de vue sélectionnés pour les effets cumulés

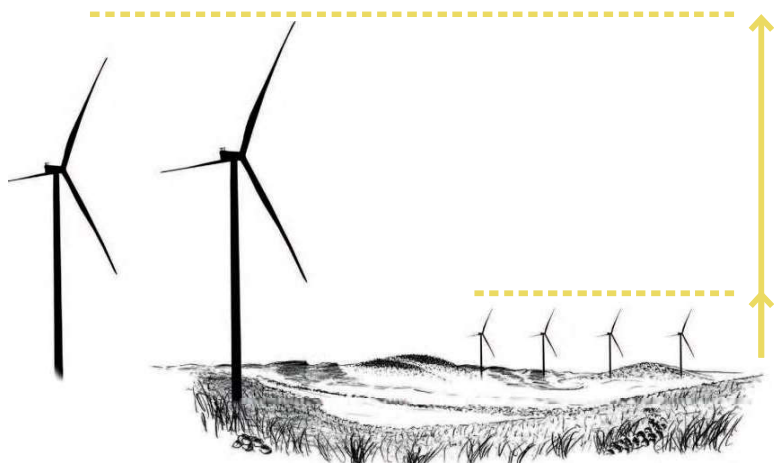
NUMÉRO DE POINT DE VUE	COMMENTAIRE
AIRES D'ÉTUDE RAPPROCHÉE	
9	Entrée sud de Premierfait (D65)
18	Intersection de la D677 et de la D137 à l'Est d'Allibaudières
20	Intersection de la D71 et de la D98





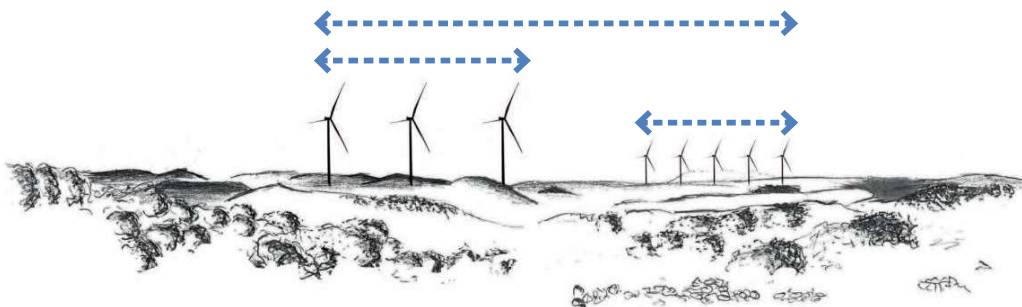
### **Lisibilité, organisation de l'espace :**

L'organisation de l'espace correspond à la manière dont les parcs sont positionnés par rapport aux autres et par rapport aux éléments du paysage. Il s'agit de déterminer si le projet des Champeaux va venir perturber cet équilibre. Sont pris en compte dans ce critère l'espacement des parcs, leurs positions respectives sur l'horizon et éventuellement leurs superpositions. Les géométries sont également importantes, puisqu'elles vont générer un sentiment d'ordre si elles sont cohérentes entre elles, ou au contraire de désordre si elles présentent des différences frappantes.



### **Rapport d'échelle :**

Le rapport d'échelle désigne la taille relative des parcs entre eux. Ce critère a pour but de comprendre quels parcs vont dominer visuellement la scène, et donc quels parcs vont le plus attirer le regard. De plus, l'analyse s'intéressera également à la façon dont les parcs qui apparaissent petits s'intègrent vis-à-vis des parcs qui dominent la scène.



### **Occupation de l'horizon**

Critère lié à l'organisation de l'espace, le critère d'occupation de l'horizon permet de savoir si le projet des Champeaux va venir compléter une ligne existante, s'ajouter à un espace où l'éolien est peu présent, ou au contraire s'inscrire sur un angle déjà occupé par un parc. La taille apparente du parc rentre aussi en ligne de compte : si les éoliennes viennent s'implanter sur un angle déjà occupé par un autre parc, l'impact sera différent en fonction des tailles apparentes des deux entités.



Photomontage n°9 : Entrée sud de Prémierfait (D65)







Au sud de Prémierfait, la route départementale D65 offre une vue lointaine en direction de la vallée de l'Aube. Le regard se porte loin au-dessus de l'étendue cultivée et du bourg.

Tout d'abord, à l'est de la voirie (droite du panoramique) se situe le parc éolien de Lhuitre. Avec ses 12 machines implantées sous forme de ligne, le parc occupe un large angle de vue. Il est complété à l'ouest par les éoliennes construites des Monts d'Arcis et de l'Herbissonne. Le parc accordé de Champ de l'Épée II s'additionne à ce motif d'une orientation générale sud-ouest / nord-est. Cet ensemble d'éolienne prend place sur un plateau agricole à plus de 13 km de ce point de vue. Si les éoliennes sont presque toutes visibles, étant donné leur éloignement, leur taille apparente reste réduite.

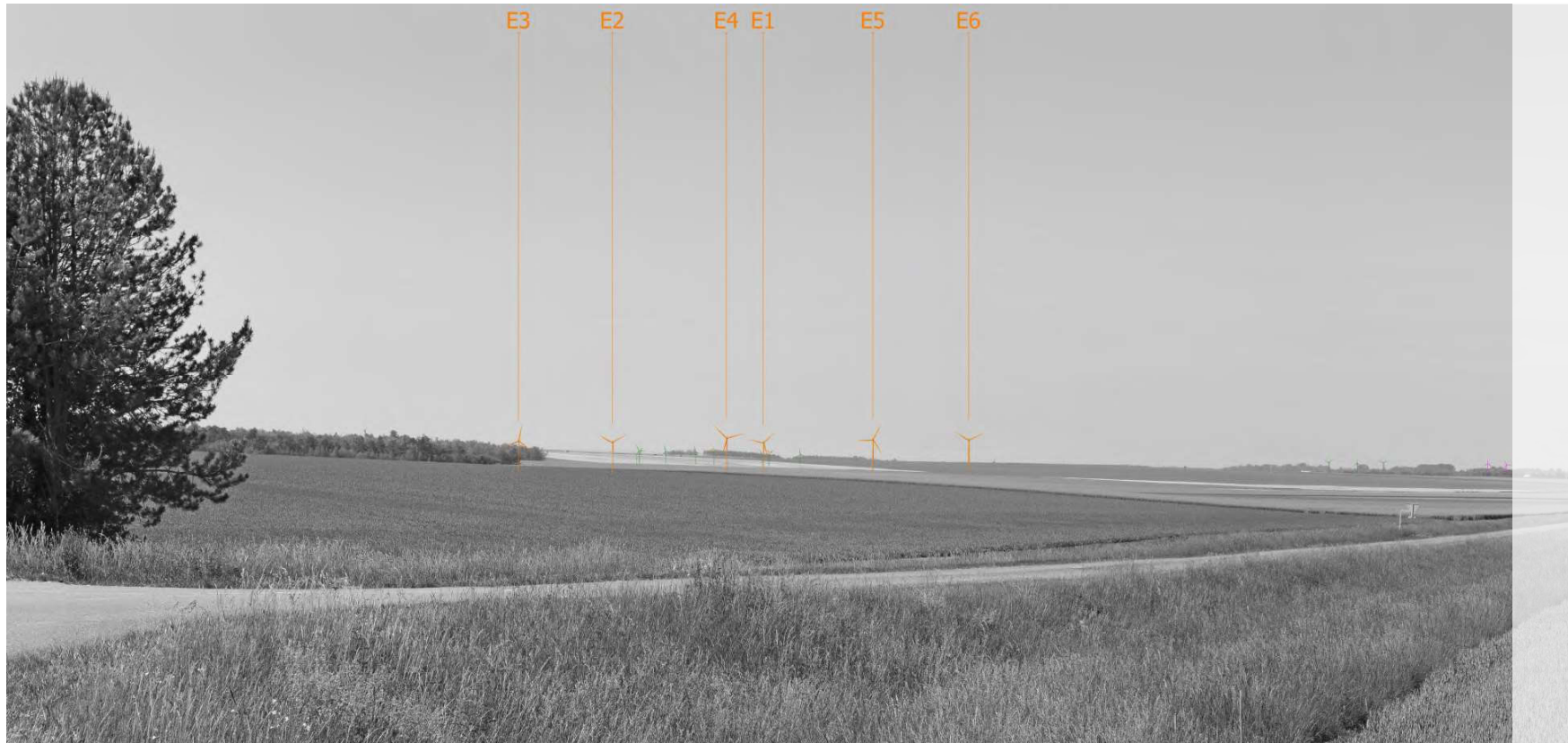
En prolongeant le regard en direction de l'axe routier et plus à l'ouest, de nombreux parcs éoliens, construits, accordés et instruits sont perceptibles. Le motif éolien occupe tout l'horizon. Les parcs se situent en arrière-plan de la vallée de l'Aube, à des distances supérieures à 10km. Seul le parc construit des Renardières (légèrement à droite de l'axe routier) se rapproche du cours d'eau.

Quant aux 6 éoliennes des Beaunes, elles prennent place en avant-plan de ce motif, à proximité de la vallée. Avec une hauteur contenue de 125 mètres en bout de pales et une position topographique plus proche de la vallée, le rapport d'échelle entre le futur parc et les parcs éoliens de l'arrière est respecté. L'implantation des éoliennes en ligne est favorable à une visibilité de l'ensemble des aérogénérateurs et la géométrie du parc s'accorde avec les lignes du paysage et à l'orientation générale de la vallée de l'Aube. Par ailleurs, les éoliennes ne viennent pas agrandir l'angle d'occupation. Elles se contentent de densifier le motif éolien déjà présent.

Effets cumulés faibles.



Photomontage n°18 : Intersection de la D677 et de la D137 à l'est d'Allibaudières





Plusieurs parcs éoliens se situent au niveau du plateau agricole à l'est de l'aire d'étude rapprochée : ceux des Monts d'Arcis Vignes Hautes, des Monts d'Arcis Chêne, d'Herbissonne...

Depuis la route départementale D677 qui traverse le plateau, le regard se porte loin au-dessus des parcelles agricoles, en direction de d'Arcis-sur-Aube. Plusieurs parcs éoliens existants sont ainsi perceptibles. Cependant, les ondulations du plateau en masquent certains. Depuis ce point de vue, les éoliennes de Monts d'Arcis Vignes Hautes (extrême droite du panoramique) sont les plus visibles, avec ensuite celles des Renardières à environ 5 km.

Le doux vallonement du plateau agricole n'offre aucune visibilité sur la vallée de l'Aube. Cependant, les pales de certains parcs éoliens construits, accordés ou encore instruits, pointent leurs pales au-dessus des champs cultivés.

Au sud-ouest, (gauche du panoramique), les machines des Beaunes sont dissimulées en grande partie par ce relief. La visibilité des éoliennes varie de la pale au rotor intégral plus mât mais toutes présentent une absence de visibilité sur leur pied. Elles apparaissent également en avant-plan des éoliennes de Rheges, visibles par beau temps. Cependant le parc augmente l'angle d'occupation du motif éolien et diminue par conséquent les espaces de respiration.

Effets cumulés modérés.



Photomontage n°20 : Intersection de la D71 et de la D98





Depuis l'aire d'étude rapprochée et ses bourgs, le motif éolien s'observe aisément. La distance avec le parc projet est suffisante (ni trop proche, ni trop distante) pour avoir dans son champ visuel plusieurs parcs éoliens. L'analyse des effets cumulés et de l'organisation des parcs entre eux est facilitée.

Depuis l'intersection de la D71 et de la D98, tous les parcs éoliens du nord de l'aire d'étude rapprochée sont visibles. Traversant le plateau agricole, les vues sur le paysage environnant sont fréquentes et les vues lointaines sont généralement permises.

La géométrie des parcs, sous forme de lignes et de double lignes s'observent facilement. De loin, les parcs ressemblent à de petits bosquets mais leur géométrie s'observe réellement à proximité de ces derniers.

Ainsi depuis ce croisement, l'observateur fait face à de nombreux parcs éoliens. Même à l'horizon, d'autres parcs éoliens sont visibles. Il s'agit des éoliennes construites et accordées situées au sud de la vallée de l'Aube.

Le projet des Beaunes, avec ses six aérogénérateurs, complète le motif éolien existant. D'une hauteur apparente réduite, il ne forme pas de nouveau point d'appel qui perturberait la lecture du motif actuel. Le parc apporte en revanche une densification du motif existant.

Effets cumulés faibles.







# 7 SYNTHÈSE DES EFFETS DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE



Le projet des Beaunes s'intègre en cohérence avec le contexte éolien des aires d'étude.

Son implantation en deux lignes distinctes est clairement lisible à proximité mais aussi depuis des points de vue plus éloignés. En effet, le projet complète le contexte éolien existant en conservant un motif en cohérence avec les parcs construits et en créant des liens visuels avec ceux situés à proximité (parcs construits des Renardières...).

Perçus depuis le lointain, les différents parcs s'accordent entre eux sans nuire aux lignes de forces paysagères (photomontage n°18). Le projet ajoute toutefois un nouvel angle d'occupation sur l'horizon.

Compte tenu du motif du projet des Beaunes en cohérence avec ceux des parcs à proximité, les effets cumulés sont faibles à modérés.





# 4

## INTÉGRATION ET MESURES





# 1 MESURES D'ÉVITEMENT

## 1.1 Adaptation locale au sein d'une emprise définie

### Mesure d'évitement géographique

#### Redéfinition des caractéristiques du projet

Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).

Les choix d'implantation et de modèle de machine du projet des Beaunes sont justifiés à la partie précédente « comparaison des variantes ». Ils prennent en compte les caractéristiques et les principales sensibilités du projet.

L'implantation considère les principaux enjeux pour ce projet éolien, à savoir la proximité des bourgs de Champigny-sur-Aube et d'Ormes. De plus, la relation visuelle avec les parcs voisins est prise en compte, optimisant une implantation en lignes. Celle-ci s'observe notamment par la géométrie du parc, en cohérence avec les lignes directrices du paysage (vallée de l'Aube et axe routier). L'optimisation locale au sein de l'emprise définie permet alors de réduire l'ampleur du nouveau motif et sa masse.

L'enterrement des réseaux (cablage inter-éolienne et raccordement au réseau général haute tension) permettra de limiter la multiplication des nouveaux motifs verticaux du projet.

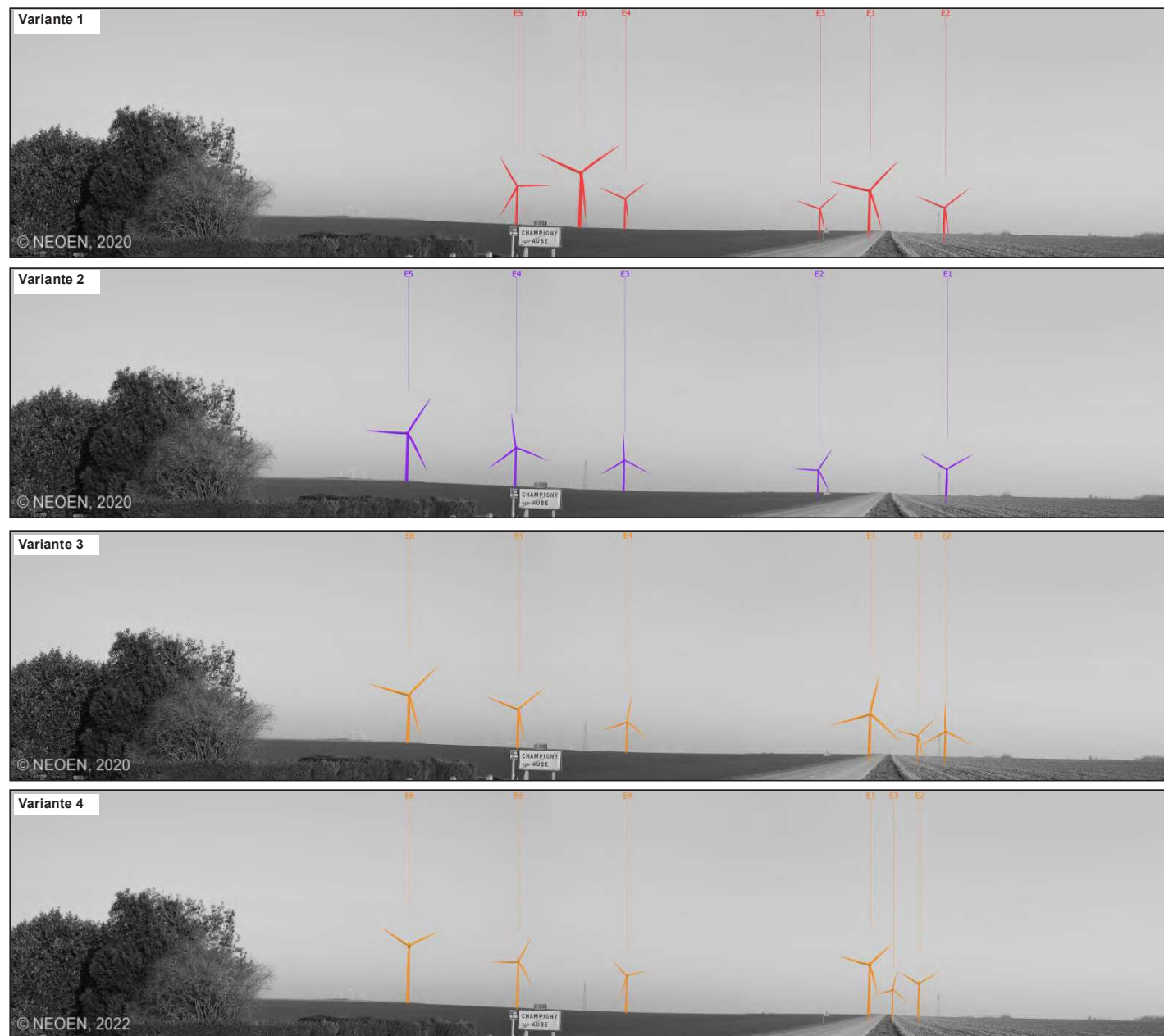


Fig. 152 : Photomontages d'implantation des différentes variantes, Sortie est de Champigny-sur-Aube

# 2 MESURES DE RÉDUCTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

## 2.1 Intégration des éléments connexes

### Mesure «Paysages»

- Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, contribuant à assurer l'intégration de l'ouvrage dans le territoire

*Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).*

Les pistes d'accès, au-delà des nécessités techniques, pourront idéalement être traitées en employant un revêtement en pierre locale afin de renforcer l'ancrage du projet dans son site.

Le parc éolien comporte des postes de livraison. L'implantation de ce poste a été raisonnée pour faire un compromis entre la facilité de raccordement et l'intégration paysagère.

De nombreux parcs éoliens sont présents au sein du territoire d'étude. Pour accompagner ce dynamisme, il convient, pour les nouveaux projets, de s'intégrer sur le plan paysager avec les parcs alentours. Cela correspond aux choix d'implantations (emplacement, nombre, gabarit...) mais également aux éléments connexes les postes de livraison.

Pour le projet éolien des Beaunes, il est recommandé l'utilisation d'un poste de livraison semblable à l'illustration ci à côté. Il s'agit de modèle présent sur la commune de Champigny-sur-Aube pour le raccordement du parc éolien Les Renardières.

Un bardage bois vertical est à préférer, pour le rappel de la végétation naturelle ainsi qu'un toit plat pour s'intégrer au mieux avec le caractère rural et ouvert du territoire. Le revêtement sera identique à celui des pistes d'accès et pourra tolérer une végétation naturelle rase. Enfin, pour délimiter l'espace, des plantations pourront être réalisées, en veillant à employer des espèces végétales locales.

L'ensemble est mis en œuvre en usine puis transporté jusqu'à son emplacement sur le site. Les dimensions des postes seront de 9,5 m de long, 2,7 m de profondeur et 2,5 m de hauteur (depuis le niveau du terrain).



© ATER Environnement, 2022

Fig. 153 : Poste de livraison du parc Les Renardières, situé au nord de Champigny-sur-Aube



# 3 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

## 3.1 Plantation d'un alignement d'arbres en sortie est de Champigny-sur-Aube

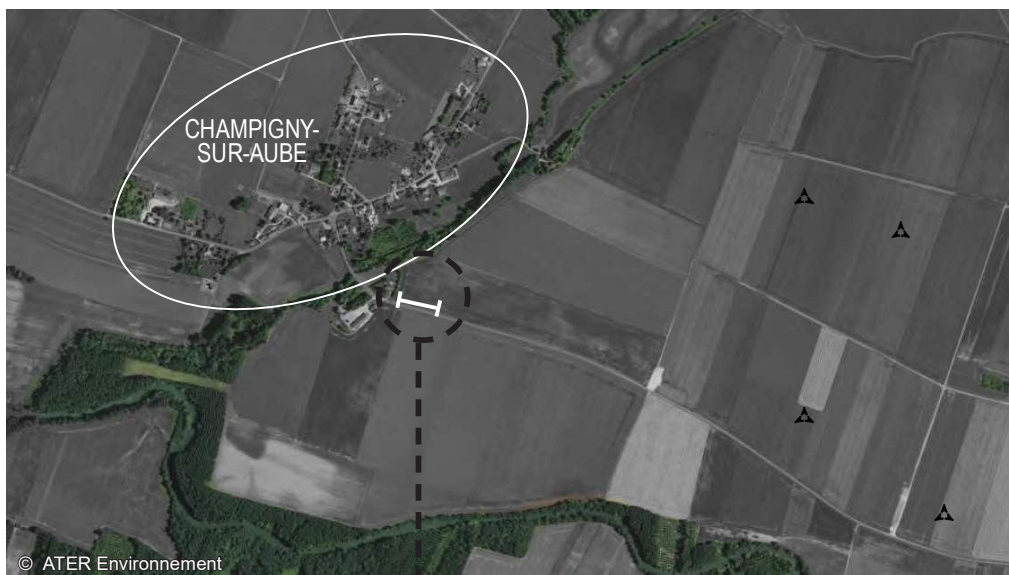


Fig. 155 : Vue aérienne de Champigny-sur-Aube et localisation de la mesure proposée



Fig. 156 : Localisation de la mesure : sortie est de Champigny-sur-Aube

### Mesure de réduction et mesure «Paysages»

- Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, et contribuant à la mise en valeur des paysages environnants ;

Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).



Fig. 154 : Simulation d'un alignement le long de la D56, à la sortie est de Champigny-sur-Aube

Les photomontages ont illustré la visibilité du projet depuis la sortie est de Champigny-sur-Aube, au niveau de la D56. Les six éoliennes sont visibles et d'une hauteur apparente conséquente depuis la sortie du bourg en raison de la proximité des machines. Pour atténuer l'impact visuel et la perception du projet des Beaunes, un premier alignement de jeunes érables champêtres ou de tilleuls sur 100 mètres sera planté au nord de la route. Avec un sujet tous les 7 mètres, estimé à 130 euros l'unité (fourniture et plantation), le budget est estimé à environ 2000 euros.

L'objectif n'est pas de dissimuler les futures éoliennes, mais de préserver une certaine intimité entre le bourg, lieu de vie, et la campagne agricole où sont implantées les éoliennes. L'alignement d'arbres dessine une continuité entre l'entrée du bourg et les jardins privés, végétalisés. La sortie du bourg se fera alors de manière plus progressive. Aussi, depuis la D56, les plantations renforceront l'identité locale de la vallée de l'Aube dont le caractère est boisé. Des érables champêtres sont recommandés pour leur facilité d'adaptation et leur rusticité.

Intitulé de la mesure	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Alignement sortie est de Champigny-sur-Aube, le long de la D56	Champigny-sur-Aube	2 000 €



## 3.2 Plantation d'un alignement d'arbres en sortie ouest et est d'Ormes



Fig. 158 : Simulation d'un alignement le long de la D56, à la sortie est d'Ormes

Les photomontages ont également illustré la visibilité du projet depuis l'entrée est d'Ormes et la sortie ouest. Depuis l'entrée est, les éoliennes apparaissent au-dessus des habitations et leur proximité procure un certain effet de surplomb. La plantation d'un alignement d'arbres le long de la voirie à l'entrée du bourg permettrait ainsi d'atténuer cet effet de surplomb des éoliennes et redynamiser l'entrée du village par un verdissement de la voirie. Il est proposé l'enfouissement de la ligne électrique sur 90 mètres environ et la suppression des 3 poteaux ainsi que la suppression d'une balise de sécurité routière. Environ 8 arbres sont nécessaires pour la réalisation de cette mesure.

Dans un souci de cohérence avec l'ensemble des mesures proposées, un alignement similaire est proposé pour la sortie ouest d'Ormes entre la dernière habitation et la ligne électrique aérienne, soit environ 13 arbres. L'objectif est d'accompagner les entrées et sorties de bourg et d'effectuer la transition entre le milieu bâti et agricole. Pour ces deux alignements d'arbres, il est recommandé d'utiliser la même espèce végétale que pour l'alignement proposé en sortie est de Champigny-sur-Aube (érable champêtre / tilleul). Le type d'arbre retenu pourra faire l'objet d'une réflexion à part entière et en temps voulu et prendre en compte les souhaits des communes concernées.

Par mesure de précaution et de sécurité routière, un recul vis-à-vis de la voirie, de l'ordre de 3 à 5m, peut-être nécessaire avec la création d'un fossé entre l'alignement d'arbres et la chaussée. L'acquisition d'une bande de terre sera alors nécessaire, par le département, pour la réalisation de ces plantations. Les arbres sélectionnés devront comprendre un diamètre moyen de 8/10 cm et bénéficier d'un tuteurage. Un minimum de 7 m d'espacement devra être respecté entre chaque sujet.



Fig. 157 : Vue aérienne d'Ormes et localisation des mesures proposées



Fig. 159 : Localisation de la mesure : sortie ouest d'Ormes



Fig. 160 : Localisation de la mesure : entrée est d'Ormes

Intitulé de la mesure	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Alignement sortie ouest d'Ormes, le long de la D56	Ormes	1 700 €
Alignement entrée est d'Ormes, le long de la D56	Ormes	1 050 €
Enfouissement ligne électrique et téléphonique	Ormes	Forfait sur devis (12 000€)



### 3.3 Plantation d'une haie bocagère à l'entrée sud d'Ormes

#### Mesure de réduction et mesure «Paysages»

- Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, et contribuant à la mise en valeur des paysages environnants

Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).

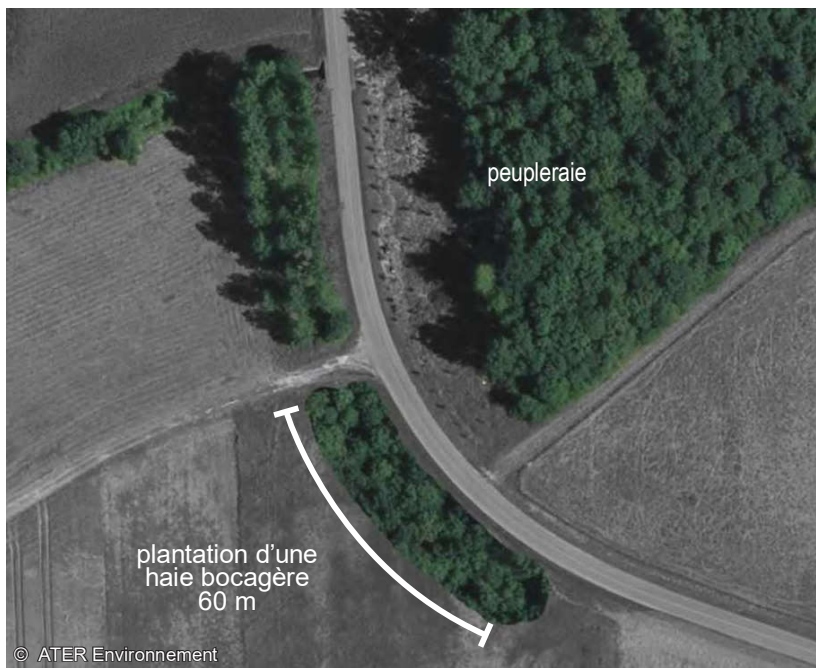


Fig. 162 : Localisation de la mesure : sortie sud d'Ormes



Fig. 163 : Exemple d'une haie plurispécifique soulignant le tracé routier et séparant la chaussée d'une piste cyclable



Fig. 161 : Plantation d'un écran végétal le long de la D71 au sud d'Ormes

Les photomontages ont illustré la visibilité du projet depuis l'entrée sud d'Ormes, au niveau de la D71. Les éoliennes apparaissent au-dessus de la végétation des bâtiments agricoles. Le site est compris dans l'emprise de la vallée de l'Aube, qui s'exprime par un réseau dense de petits ruisseaux et de prairies humides, inondables lors de fortes crues. La végétation est déjà bien présente et plusieurs travaux forestiers ont eu lieu : abattage ou encore plantation d'une peupleraie, visible à droite sur l'illustration 54.

Cette mesure propose la plantation d'une haie bocagère sur environ 60 m dont les objectifs sont multiples : accompagner le tracé de la voirie et l'entrée du bourg, renforcer la trame verte et créer de nouveaux habitats pour la biodiversité et masquer en partie les éoliennes à l'approche des habitations et l'effet de surplomb que le parc peut dégager au-dessus du bourg.

Sur une bande d'environ 2 m de large, il est recommandé la plantation d'une haie plurispécifique pouvant se composer d'un minimum de trois essences végétales telles que : viorne obier, cornouiller sanguin, charmillle, troène commun, aubépine,... . Pour la plantation, les plants doivent être sélectionnés en racine nu 40/60 (pour une reprise facilitée), disposés en quiconque sur toile PLA et muni de filets anti rongeur. Le coût de la mesure est estimé à environ 20€ du m<sup>2</sup> soit un coût total estimé à environ 2 400 €.

Intitulé de la mesure	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Haie bocagère au sud d'Ormes, le long de la D71	Ormes	2 400 €



### 3.4 Aménagement paysagers de jardins particuliers

#### Mesure de réduction et mesure «Paysages»

- Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises, et contribuant à la mise en valeur des paysages environnants ;
- Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines

Nomenclature issue du guide d'aide à la définition des mesures ERC, (janvier 2018).



Fig. 165 : Localisation des habitations les plus impactées, Ormes



Fig. 164 : Simulation d'un aménagement paysager de type haie occultante pour limiter les effets stroboscopiques du projet éolien

Prenant place à proximité des bourgs d'Ormes et de Champigny-sur-Aube, le projet éolien des Beaunes peut impacter le cadre de vie de certains habitants. Deux habitations seront en effet très sensibles au projet. Il s'agit de la dernière maison à la sortie ouest d'Ormes, le long de la D 56 dont la façade ouest donne directement sur le parc éolien. Le second lieu de vie identifié correspond à l'habitation située plus au nord du bourg, à l'intersection de la rue Haute et de la ruelle Notre Dame.

Pour atténuer les impacts du projet éolien, il sera proposé, auprès des habitants concernés, des aménagements paysagers pouvant prendre forme sous la plantation d'un écran végétal, en remplacement ou en complément d'aménagements existants. Le charme commun peut s'avérer une plante adéquate, de part sa croissance rapide, sa facilité de conduite (taille simple) et son feuillage marcescent assurant une réduction de l'impact visuel et sonore en toutes saisons. Il pourra être mixé à du troène commun ou encore du cornouiller sanguin par exemple. Une étude spécifique liée aux effets stroboscopiques du projet sur ces lieux de vie sera réalisée et permettra d'ajuster la mesure proposée.

Intitulé de la mesure	Communes concernées	Montant estimatif de la mesure
Aménagements paysagers de jardins de particuliers	Ormes	Forfait sur devis (2 000 €)

TOTAL DU PRIX ESTIMÉ DE L'ENSEMBLE DES MESURES

21 150 €

Les mesures précédemment décrites permettent de réduire les impacts visuels du projet éolien des Beaunes et d'améliorer le cadre de vie des habitants, au niveau des communes à proximité c'est à dire, Ormes et Champigny-sur-Aube. La campagne de plantations des alignements d'arbres en entrées/sorties de bourgs permettra d'atténuer la rupture nette présente entre les zones bâties et le milieu rural, et réduire l'impact visuel du projets éolien pour les habitants. La proposition d'aménagements paysagers au cas par cas concernant les habitations les plus impactées permettra également d'améliorer le cadre de vie des riverains.









**Le projet des Beaunes s'implante sur le versant nord de la vallée de l'Aube traversant l'aire d'étude rapprochée d'est en ouest et à proximité de fines vallées dont celle de l'Herbissonne et de la Barbuise, toutes deux affluentes de l'Aube à proximité de l'aire d'étude immédiate.**

**Les villes principales localisées à proximité immédiate des rivières, telles que Arcis-sur-Aube, Anglure ou encore Méry-sur-Seine sont écartées de tout lien visuel avec les potentielles éoliennes de part leur position topographique et l'importante végétation qui les entoure. Les bourgs positionnés sur le plateau cultivé présentent davantage de visibilités sur le projet, même si celui-ci est régulièrement masqué par les boisements présents aux entrées et sorties de villes ou par les ondulations du relief. L'impact visuel du projet existe davantage pour les bourgs à proximité immédiate du projet des Beaunes, c'est à dire depuis certaines entrées et sorties de Champigny-sur-Aube, d'Ormes, de Vilette-sur-Aube ou depuis les routes départementales qui sillonnent les terres agricoles.**

**Toutefois, les ambiances varient. Le plateau cultivé offre des vues lointaines rythmées par les parcs éoliens déjà présents, les silos agricoles, mais aussi les vallées principales (Aube et Seine), qui se distinguent aisément depuis les hauteurs par les longs cordons végétalisés qui les accompagnent. Les fonds de vallée dessinent quant à eux des espaces davantage fermés, alternant avec la présence de bourgs. Ces derniers sont également souvent traversés par de petits cours d'eau rejoignant les vallées principales quelques kilomètres plus en aval.**

**Au gré des ondulations du relief, les futures éoliennes des Beaunes seront perceptibles voire totalement dissimulées. Les photomontages illustrent ces variations de perception.**

**Le projet se compose de six machines avec une volonté de minimiser le nombre d'éoliennes, de minimiser l'impact visuel par une hauteur maximum contenue de 125m et de penser une implantation en cohérence avec les enjeux paysagers : axe routier, vallée, contexte éolien alentour.**

**Toutefois, les éoliennes du projet restent proches de certains bourgs et habitations. En conséquence, des mesures seront mises en place pour atténuer les impacts des futures éoliennes depuis plusieurs entrées/sorties de bourgs et depuis certaines habitations identifiées.**

**Le projet a pris en considération les enjeux importants en termes de protection du paysage et du patrimoine à grande échelle. Ainsi, le projet des Beaunes offre une réponse adaptée aux enjeux et sensibilités du territoire.**



# TABLE DES FIGURES

Fig. 1 : Représentation schématique des aires d'étude	17
Fig. 2 : L'ancien canal de la Haute-Seine au Nord de Payns	21
Fig. 3 : Vue sur le pli boisé de la vallée de l'Aube depuis les hauteurs au Sud de Chaudrey	21
Fig. 4 : Vue sur le clocher de Remerupt depuis la vallée de l'Aube et sa ripisylve	21
Fig. 5 : Le bourg de Gourgaçon, légèrement dans un creux le long de la Maurienne, masqué par les ondulations des plaines est alors perceptible depuis le sommet d'une crête	21
Fig. 6 : Photographie illustrant la plaine bosselée de grandes cultures et le pli boisé de la vallée de la Seine depuis le Mont l'Abée à proximité de Villacerf	27
Fig. 7 : Grands espaces agricoles de la Plaine bosselée à proximité de Luyères	28
Fig. 8 : La Champagne Crayeuse avec à gauche un paysage de Steppe dit «Savart de Champagne» et à droite des plaines agricoles ordinaires	29
Fig. 9 : L'Aube au Nord de Chaudrey	30
Fig. 10 : Canal de la Haute Seine à Vallant Saint Georges	31
Fig. 14 : Récapitulatif des parcs éoliens riverains des différentes aires d'étude	35
Fig. 15 : Parc éolien de Lhuître	37
Fig. 16 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituants des masques visuels immédiats. Les distances sont adaptées pour des éoliennes de 180m	39
Fig. 17 : Vue en direction de la ZIP et sur les parcs de l'aire d'étude éloignée depuis la D31 au Sud-Ouest de Les Grandes-Chapelles	43
Fig. 18 : Vue en direction de la ZIP et sur les parcs de l'aire d'étude éloignée depuis la D110 à l'Ouest de Mailly-le-Camp	43
Fig. 20 : Vue sur les parcs construits de l'aire d'étude éloignée depuis la D9 au Nord de Lhuître	44
Fig. 19 : Vue sur les parcs construits depuis la D447 à l'Est de Méry-sur-Seine	44
Fig. 21 : Vue sur le parc de Vigne en direction de la ZIP (photo prise à proximité de la D99 au Sud de Chaudrey)	45
Fig. 22 : Vue sur l'Autoroute des Anglais (A 26) depuis la D677 au Nord de Mailly-le-Camp, dont les talus autoroutiers limitent les vues extérieures	47
Fig. 24 : Vue sur la D677 au Nord de Feuges, traversant les plaines agricoles au gré de leurs ondulations	47
Fig. 23 : Vue sur l'autoroute des Anglais (A 26) depuis la D15 à l'Ouest de Charmont-sous-Barbuise, traversant parfois des paysages ouverts	47
Fig. 25 : Vue sur la D619 au Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée, accompagnée d'un double alignement d'arbres	47
Fig. 28 : Vue sur la D619 au Sud-Ouest de l'aire d'étude éloignée, surplombant la vallée de la Seine	48
Fig. 26 : Vue sur la D51 au Sud-Ouest de Les Grandes-Chapelles, traversant la Champagne Crayeuse	48
Fig. 29 : Vue sur la D441 à l'Est de Méry-sur-Seine, traversant le plateau agricole entre les deux vallées	48
Fig. 27 : Vue depuis la D7 au Sud de Gourgaçon	48
Fig. 32 : Vue sur la voie ferrée rejoignant Troyes à Romilly-sur-Seine depuis la D375 au Sud de Méry-sur-Seine	49
Fig. 31 : Vue sur la D99 traversant la vallée de l'Aube	49
Fig. 33 : Passage à niveau de Charmont-sous-Barbuise	49
Fig. 30 : Vue sur la D165 traversant la vallée de la Seine	49
Fig. 34 : Bloc diagramme de l'aire d'étude éloignée (l'échelle verticale à été augmentée d'un facteur 6 pour faire ressortir le relief)	50
Fig. 36 : Vue sur les bourgs de Poivre et de Mailly-le-Camp (à droite), légèrement encaissés - Depuis les hauteurs du plateau sur la D198	51
Fig. 38 : Vue sur le bourg de Gourgaçon implanté dans la vallée de la Maurienne et les parcs éoliens alentours - Depuis les hauteurs du plateau sur la D43	51
Fig. 37 : Entrée Sud de Feuges	51
Fig. 35 : Voué, traversé par la D677	51
Fig. 39 : Centre-bourg d'Anglure (vallée de l'Aube), également siège de la communauté de commune du pays d'Anglure	52
Fig. 40 : Chaudrey, village de la vallée de l'Aube - Depuis le croisement de la D99 et de la D441	52
Fig. 41 : Méry-sur-Seine depuis sa cale nautique	53
Fig. 42 : Voie verte le long de l'ancien canal de la Seine	55
Fig. 44 : Signalétique d'itinéraires à vélo	55
Fig. 43 : Voie romaine de Rhèges à Troyes, reconverti en chemin d'exploitation	55
Fig. 45 : Ancien canal de la Seine	55
Fig. 46 : Eglise St Pierre-St Paul de Les Grandes-Chapelles	57
Fig. 47 : Tableau des monuments classés - Aire d'étude éloignée	58
Fig. 48 : Covisibilité potentielle entre l'église classée de Les Grandes-Chapelles et les parcs éoliens alentours	58
Fig. 50 : Eglise St Symphorien - CHARMONT-SOUS-BARBUISE	59
Fig. 51 : Covisibilité entre l'église classée de Poivres et les parcs éoliens alentours	59
Fig. 49 : Eglise - CHAPPELLE-VALLON	59
Fig. 52 : Eglise Saint Martin - SAVIÈRE	60
Fig. 53 : Eglise Saint Georges - TROUVANS	60
Fig. 54 : Eglise Sainte Tanche - LHUITRE	60

Fig. 56 : Vue en direction de la ZIP depuis le parking de l'église de Feuges	61
Fig. 55 : Eglise Saint Sulpice et Saint Antoine - ANGLURE	61
Fig. 57 : Eglise de la Nativité de la Vierge - DROUPT-SAINTE-MARIE	62
Fig. 58 : Château - DROUPT-SAINTE-MARIE	62
Fig. 59 : Eglise Sainte-Agnès - FONTAINE-LES-GRÉS	62
Fig. 60 : Château - CHARMONT-SOUS-BARBUISE	63
Fig. 61 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	64
Fig. 62 : Vue en direction de la ZIP et sur les parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée depuis le croisement de la D98 et de la D71 au Nord-Ouest d'Allibaudières	68
Fig. 63 : Vue sur les parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée depuis le croisement de la D677 et de la D137 à l'Est d'Allibaudières	68
Fig. 64 : Vue en direction de la ZIP depuis la D105 au Nord de Le Chêne	69
Fig. 65 : Vue en direction de la ZIP depuis le Nord-Ouest de Nozay	69
Fig. 66 : Vue en direction de la ZIP depuis le Sud-Ouest de Pouan-les-Vallées	70
Fig. 67 : Vue en direction de la ZIP depuis l'Ouest de Viâpres le Grand	70
Fig. 68 : Parc éolien Les Renardières, parc le plus proche de la zone d'implantation potentielle du projet des Beaunes	71
Fig. 69 : Vue en direction de la ZIP depuis le pont de la D136 enjambant l'Autoroute des Anglais (A26)	72
Fig. 70 : Vue en direction de la ZIP depuis la D677 au Sud d'Arcis-sur-Aube	72
Fig. 72 : Vue en direction de la ZIP depuis la D10, à proximité du site de biogaz	73
Fig. 71 : Vue en direction de la ZIP depuis la D71 au Nord-Ouest d'Allibaudières	73
Fig. 76 : Vue en direction de la ZIP depuis la D8 à la sortie Est de Bessy	74
Fig. 73 : Vue en direction de la ZIP depuis le croisement de la D56D et de la D441	74
Fig. 75 : Vue sur la vallée de l'Aube depuis la D441 entre Pouan-les-Vallées et Villette-sur-Aube	74
Fig. 74 : Voie ferrée et D137 au Sud d'Allibaudières	74
Fig. 77 : La D677, à l'Est du projet et traversant l'aire du Nord au Sud, photo prise au Nord d'Arcis-sur-Aube	75
Fig. 78 : Bloc diagramme de l'aire d'étude rapprochée (l'échelle verticale à été augmentée d'un facteur 6 pour faire ressortir le relief)	76
Fig. 79 : Vue depuis l'entrée Sud de Premierfait, où le futur parc éolien sera potentiellement invisible	77
Fig. 80 : Vue depuis la sortie Sud-Est d'Allibaudières, laissant supposer une vue sur les futurs aérogénérateurs de des Beaunes	77
Fig. 82 : Vue depuis les hauteurs au Sud de Villette-sur-Aube, où une covisibilité entre le bourg et le futur parc sera présente depuis la route d'accès D149	78
Fig. 81 : Entrée Sud-Ouest de Pouan-les-Vallées, où l'urbanisation réduit fortement les vues potentielles sur le futur parc éolien	78
Fig. 83 : Sortie Est de Viâpres le Grand, où les futures éoliennes seront probablement peu perceptibles en raison de la courbure de la route et du relief	78
Fig. 84 : Entrée Est d'Arcis-sur-Aube, où les futures éoliennes dépasseront potentiellement au-dessus des habitations	79
Fig. 85 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée	80
Fig. 87 : Eglise Saint-Pierre - POUAN-LES-VALLÉES, où une vue sur les futures éoliennes semble peu probable	80
Fig. 86 : Eglise de l'Assomption de la Vierge - HERBISSE	80
Fig. 88 : Eglise Saint-Etienne - ARCIS-SUR-AUBE, où une légère covisibilité entre le clocher et les pales des futures éoliennes est attendue depuis l'accès Est (D56)	81
Fig. 89 : Eglise Saint-Etienne - ARCIS-SUR-AUBE, où depuis le centre-bourg, le futur parc éolien sera potentiellement imperceptible	81
Fig. 91 : Hôtel de ville - ARCIS-SUR-AUBE	82
Fig. 92 : Tour de l'ancien château - ARCIS-SUR-AUBE	82
Fig. 90 : Eglise Les Cinq Plaies - ALLIBAUDIÈRES	82
Fig. 93 : Hôtel de ville - ARCIS-SUR-AUBE, vue sur la façade Nord depuis la vallée de l'Aube	82
Fig. 94 : Eglise Saint Pierre - POUAN-LES-VALLÉES	83
Fig. 95 : Tableau des enjeux et des sensibilités de l'aire d'étude rapprochée	84
Fig. 97 : Vue sur les parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée depuis l'Ouest de Champigny-sur-Aube	88
Fig. 96 : Vue sur les parcs éoliens de l'aire d'étude rapprochée depuis la zone d'implantation potentielle	88
Fig. 98 : Vue sur l'un des deux postes de livraison du parc éolien Les Renardières. Depuis le Nord de Champigny-sur-Aube	89
Fig. 99 : Vue sur la D56, route principale de la vallée, longeant la ZIP	90
Fig. 100 : Vue sur la D137 en direction de Champigny-sur-Aube	90
Fig. 101 : Vue sur la D71 en direction d'Ormes (par le Nord)	91
Fig. 102 : Vue sur la D71 en direction d'Ormes (par le Sud)	91
Fig. 103 : Bloc diagramme de l'aire d'étude immédiate (l'échelle verticale à été augmentée d'un facteur 6 pour faire ressortir le relief)	92
Fig. 104 : Entrée Est d'Ormes, depuis la D56	93
Fig. 106 : Vue depuis le bourg d'Ormes	93
Fig. 105 : Vue depuis la rue Haute à Ormes	93
Fig. 108 : Sortie Est de Champigny-sur-Aube, depuis la D56	94



Fig. 109 : Entrée Ouest de Champigny-sur-Aube, depuis la D56.....	94
Fig. 107 : Sortie Ouest d'Ormes, depuis la D56.....	94
Fig. 110 : Vue depuis le bourg de Champigny-sur-Aube.....	95
Fig. 111 : Vue depuis depuis l'entrée Nord de Champigny-sur-Aube.....	95
Fig. 112 : Monument aux morts à Champigny-sur-Aube.....	96
Fig. 114 : Vue en direction de la ZIP depuis le chemin d'accès à l'église de Champigny-sur-Aube.....	96
Fig. 113 : Église d'Ormes.....	96
Fig. 115 : Calvaire le long de la D56, à proximité directe de la ZIP (Zone d'implantation potentielle dans le dos du photographe).....	97
Fig. 116 : Tableau des enjeux et sensibilités de l'aire d'étude immédiate.....	98
Fig. 118 : Scénario d'implantation n°2.....	104
Fig. 117 : Scénario d'implantation n°1.....	104
Fig. 119 : Scénario d'implantation n°3.....	105
Fig. 120 : Schéma de principe de calcul d'occupation des éoliennes sur l'horizon.....	125
Fig. 121 : Carte d'occupation de l'horizon d'Allibaudières à 5 et 10km.....	126
Fig. 124 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km d'Allibaudières.....	126
Fig. 122 : Carte des angles de respiration visuelle d'Allibaudières à 10km.....	126
Fig. 123 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Allibaudières à 10km.....	126
Fig. 125 : Carte d'occupation de l'horizon d'Arcis-sur-Aube à 5 et 10km.....	127
Fig. 128 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km d'Arcis-sur-Aube.....	127
Fig. 126 : Carte des angles de respiration visuelle d'Arcis-sur-Aube à 10km.....	127
Fig. 127 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Arcis-sur-Aube à 10km.....	127
Fig. 129 : Carte d'occupation de l'horizon de Champigny-sur-Aube à 5 et 10km.....	128
Fig. 132 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Champigny-sur-Aube.....	128
Fig. 130 : Carte des angles de respiration visuelle de Champigny-sur-Aube à 10km.....	128
Fig. 131 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Champigny-sur-Aube à 10km.....	128
Fig. 133 : Carte d'occupation d'Ormes à 5 et 10km.....	129
Fig. 136 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km d'Ormes.....	129
Fig. 134 : Carte des angles de respiration visuelle d'Ormes à 10km.....	129
Fig. 135 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle d'Ormes à 10km.....	129
Fig. 137 : Carte d'occupation de Pouan-les-Vallées à 5 et 10km.....	130
Fig. 140 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Pouan-les-Vallées.....	130
Fig. 138 : Carte des angles de respiration visuelle de Pouan-les-Vallées à 10km.....	130
Fig. 139 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Pouan-les-Vallées à 10km.....	130
Fig. 141 : Carte d'occupation de l'horizon de Le Chêne à 5 et 10km.....	131
Fig. 144 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Le Chêne.....	131
Fig. 142 : Carte des angles de respiration visuelle de Le Chêne à 10km.....	131
Fig. 143 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Le Chêne à 10km.....	131
Fig. 145 : Carte d'occupation de Herbissey à 5 et 10km.....	132
Fig. 148 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Herbissey.....	132
Fig. 146 : Carte des angles de respiration visuelle de Herbissey à 10km.....	132
Fig. 147 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Herbissey à 10km.....	132
Fig. 149 : Carte d'occupation de l'horizon de Plancy-l'Abbaye à 5 et 10km.....	133
Fig. 152 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Plancy-l'Abbaye.....	133
Fig. 150 : Carte des angles de respiration visuelle de Plancy-l'Abbaye à 10km.....	133
Fig. 151 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Plancy-l'Abbaye à 10km.....	133
Fig. 153 : Carte d'occupation de l'horizon de Prémierfait à 5 et 10km.....	134
Fig. 156 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Prémierfait.....	134
Fig. 154 : Carte des angles de respiration visuelle de Prémierfait à 10km.....	134
Fig. 155 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Prémierfait à 10km.....	134
Fig. 157 : Carte d'occupation de Saint-Etienne-sous-Barbuise à 5 et 10km.....	135
Fig. 160 : Angles de perception et de respiration à 5 et 10km de Saint-Etienne-sous-Barbuise.....	135
Fig. 158 : Carte des angles de respiration visuelle de Saint-Etienne-sous-Barbuise à 10km.....	135
Fig. 159 : Carte des angles d'occupation et de respiration visuelle de Saint-Etienne-sous-Barbuise à 10km.....	135
Fig. 161 : Photomontages d'implantation des différentes variantes, Sortie est de Champigny-sur-Aube.....	316
Fig. 162 : Poste de livraison du parc Les Renardières, situé au Nord de Champigny-sur-Aube.....	317
Fig. 164 : Vue aérienne de Champigny-sur-Aube et localisation de la mesure proposée.....	318
Fig. 165 : Localisation de la mesure : sortie est de Champigny-sur-Aube.....	318
Fig. 163 : Simulation d'un alignement le long de la D56, à la sortie est de Champigny-sur-Aube.....	318
Fig. 167 : Simulation d'un alignement le long de la D56, à la sortie est d'Ormes.....	319

Fig. 168 : Localisation de la mesure : sortie ouest d'Ormes.....	319
Fig. 166 : Vue aérienne d'Ormes et localisation des mesures proposées.....	319
Fig. 169 : Localisation de la mesure : entrée est d'Ormes.....	319
Fig. 171 : Localisation de la mesure : sortie sud d'Ormes.....	320
Fig. 172 : Exemple d'une haie plurispécifique soulignant le tracé routier et séparant la chaussée d'une piste cyclable.....	320
Fig. 170 : Plantation d'un écran végétal le long de la D71 au Sud d'Ormes.....	320
Fig. 174 : Localisation des habitations les plus impactées, Ormes.....	321
Fig. 173 : Simulation d'un aménagement paysager de type haie occultante pour limiter les effets stroboscopiques du projet éolien.....	321





A landscape photograph showing a road leading towards a horizon under a cloudy sky. On the left, there is a sign for 'CHAMPIGNY SUR AUBE' and a yellow sign with '56'. The road is paved and has white dashed lines. The background consists of green fields on the left and brown plowed fields on the right. A semi-transparent white box is overlaid in the center of the image, containing text.

**ATER Environnement**

**Projet éolien des Beaunes**

**Expertise paysagère**